

Guide 2009 - 2010 DE L'Éducation





Edito

En cette rentrée, nous avons le plaisir de mettre à votre disposition la 8^e édition du Guide de l'Education afin de favoriser l'accès à l'information des familles.

a/ La municipalité continue d'apporter son soutien aux écoles avec

→ **Une augmentation notable des crédits FOURNITURES SCOLAIRES** aux écoles (livres, cahiers,...) de :
+ 12 % pour les classes élémentaires,
+ 8 % pour les classes maternelles,
(Budget Caisse des Ecoles – Voir détails à l'intérieur du guide).

→ **Depuis 2002, un crédit photocopie a été budgété.** Aujourd'hui, sont payées par la Ville :
- 300 photocopies par an et par enfant (classes),
- 100 photocopies par an et par enfant pour les directions.

→ **Le Plan Informatique pour tous continue de se déployer** (détails à l'intérieur)
De plus, sur projet validé par les Inspections, des tableaux interactifs (TBI) pourront être financés par la Ville.

b/ La municipalité continue d'accompagner La Démographie aixoise

→ **Par l'ouverture, le 3 Septembre 2009, d'un nouveau groupe scolaire à la Duranne, se composant :**
- D'une école maternelle,
- D'une école élémentaire,
- De salles CLSH pour un futur Centre Aéré,
- D'un plateau sportif,
- D'un self pour les enfants d'élémentaire déjeunant à la cantine.

→ **Situer les établissements scolaires au plus près des lieux d'habitation,** c'est aussi DIMINUER les TRANSPORTS INDIVIDUELS (temps, bilan carbone, ...).

→ **Situer un groupe scolaire dans un nouveau quartier,** c'est aussi CREER du LIEN et des SOLIDARITES.

c/ La municipalité continue ses efforts pour la restauration scolaire

→ **Paiement des repas :**
- Le service aux familles reste notre priorité. A ce titre, est mis en œuvre le paiement de la cantine par le TIP (facilitant les procédures) ;
- Pour les familles en difficulté, sur demande des services sociaux, les dégrèvements de tarifs sont appliqués après étude du dossier ;
- Le POST-PAIEMENT reste la règle à AIX. Permettre à l'enfant de manger d'abord et avant tout reste NOTRE PRIORITE.

→ **BIEN MANGER dans nos cantines :**

Le BIO ; Depuis plusieurs années et sans effet d'annonce, la Ville propose des aliments labellisés « BIO » aux écoliers.

Le Marché et la Filière BIO s'organisant, la Ville d'AIX atteindra facilement les objectifs du Grenelle de l'environnement : 20 % de denrées BIO en 2012.

→ **Lutter contre l'obésité, une affaire de BON GOUT**

Si l'alimentation « BIO » participe au goût, les repas à thème organisés régulièrement par l'équipe de notre Cuisine Centrale, améliorent la curiosité gustative de nos écoliers (2008/2009 : voyages gustatifs dans les Régions, les Pays d'Europe, repas PICASSO...).

→ **Lutter contre l'OBESITE chez l'enfant, c'est d'abord préserver sa SANTE**

→ **Visites de notre Cuisine Centrale**

En 2006, la ville d'AIX a ouvert sa nouvelle Cuisine Centrale avec, en plus, une salle dédiée aux classes qui désirent la visiter et comprendre les aliments, leurs origines, la cuisine. Les classes accompagnées de leurs enseignants y viennent régulièrement. NOTRE OBJECTIF : Permettre une EDUCATION à la CULTURE CULINAIRE.

→ **Un bâtiment expérimental et durable**

Les applications environnementales y sont présentes (2 déchetteries intégrées, isolation, récupération d'énergie,...). Le bâtiment est visité par de multiples délégations venues de la France entière (y compris l'Outre Mer), et de pays étrangers. 3 ans après sa mise en fonctionnement, il reste un modèle !

→ **Repas et menus proposés : des idées pour le soir ?**

Les menus des cantines (repas midi) sont affichés et envoyés aux familles. Comme dans de nombreuses villes.

Le plus à AIX ?

Chaque jour est proposé aux familles, un menu type du soir (dîner) qui peut venir compléter l'équilibre journalier du repas pris à l'école par l'enfant.

Ces propositions sont consultables à l'école et sur le site Internet de la Ville. Tous les menus sont élaborés par une diététicienne.

D/ LA MUNICIPALITE CONTINUE D'ACCOMPAGNER LES ENFANTS VERS LE MONDE DE LA CULTURE

→ **Après CEZANNE 2006 : PICASSO 2009**

- Une saison proposée aux scolaires qui a vu se déployer plus de 300 projets pédagogiques (validés par l'Education Nationale).

- Une saison entièrement financée par la ville d'AIX et la Communauté du Pays d'Aix qui a permis à plus de 17.000 scolaires de bénéficier :

-d'ateliers, de visites des expositions et/ou Château de Vauvenargues, des sites Cézanniens, du parcours multi-média
-d'animations culturelles.

Chaque projet retenu par l'Education Nationale s'est vu attribuer une mallette pédagogique.

L'ensemble de ces actions a été entièrement gratuit pour les publics scolaires (1er et 2ème Degré).

→ **Le Plan EAC (enseignement Artistique et culturel)**

Financé par le budget de la Caisse des Ecoles, ce Plan, réalisé après validation pédagogique des Inspections de l'Education Nationale, a permis en 2008/2009, à plus de 100 classes [maternelles / Elémentaires] de recevoir un enseignement artistique de grande qualité, sous la direction des enseignants volontaires, accompagnés par des

opérateurs culturels professionnels, partenaires de la Ville d'Aix.

Tous les domaines artistiques sont concernés. Inscrits dans les projets, des spectacles de grande qualité ont également accueilli des classes dans des lieux culturels (Théâtres, Pavillon Noir, Grand Théâtre de Provence,...).

Ce Plan sera maintenu pour 2009/2010.

e/ PARTENAIRES POUR ET AUTOUR DE L'ECOLE

Le service EDUCATION de la Ville d'Aix et ses agents accueillent au quotidien :

-10 800 écoliers dans les écoles

-8.000 enfants dans nos cantines.

De nombreux partenariats ont été tissés :

- avec différents services municipaux et leurs élus (Culture, Musées, Politique de la Ville, Sports, transports, Bâtiments Communaux, Sécurité, Espaces Verts et Jardins, Mairies Annexes),

- avec différents services de l'Etat et leurs représentants (Education Nationale, Ministère de la Culture),

- avec les acteurs culturels et artistes aixois, chacun se situant et oeuvrant dans son domaine de compétence.

Ces partenaires savent mobiliser leurs énergies respectives pour vos enfants et notre Ecole.

QU'ILS EN SOIENT TOUS VIVEMENT REMERCIES,

Sans oublier d'autres domaines, c'est délibérément que nous mettons l'accent sur les interfaces entre EDUCATION et CULTURE.

AIX EN PROVENCE se doit d'offrir du rêve, du rire, de l'émotion à ses enfants.

Ainsi pourra-t-elle continuer à se dire Ville d'Arts !

Notre mission ?

**Faire partager, accompagner, promouvoir,
Rendre possible.**

Heureuse année scolaire à tous, petits et grands !

Maryse JOISSAINS MASINI

Maire d'Aix en Provence

Député des Bouches du Rhône

Président de la Communauté du Pays d'Aix

Patricia LARNAUDIE

Adjoint Délégué à l'Education

Aux Enseignements Artistiques,

Théâtres, Danse, Cité du Livre,

Médiathèques, Conservatoire, Ecole d'Art,

Aix en Musique, Carnaval,

Festival "Image de Vie, Image de Ville"

SOMMAIRE

1/ Le Pôle Education – Culture – Politique de la Ville

2/ Les écoles d'Aix en Provence

- Inscription : mode d'emploi
- Ecoles maternelles publiques
- Ecoles élémentaires publiques
- Le conseil d'école

3/ La caisse des écoles

4/ La restauration scolaire

- Animation
- Inscription
- PAI

5/ La vie à l'école

- L'environnement
- Citoyenneté
- Langues vivantes
- Les classes découvertes
- L'informatique
- Qu'est-ce qu'une CLIS ?
- Auxiliaires de Vie Scolaire
- Transports
- Assurance / Prévention / Santé
- CAF

6/ Enseignement artistique et culturel

7/ Education physique et sportive

8/ Le Temps Péri-scolaire

- Activités POIVRE
- L'accompagnement scolaire
- Les Centres de Loisirs sans Hébergement (CLSH)

9/ Autres établissements

- Collèges et lycées publics et privés

10/ Protection de l'enfant

11/ Le lexique des adresses utiles

12/ Calendrier des vacances scolaires



1/ Le Pôle Education - Culture - Politique de la ville

Cette année, plus de 10800 enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires d'Aix-en-Provence. Le Pôle « Education - Culture - Politique de la ville » et la ville les accompagnera tout au long de leur année scolaire.

La ville d'Aix-en-Provence compte 38 écoles maternelles publiques, 38 écoles élémentaires publiques, 12 écoles privées, 8 collèges, 4 lycées, 3 universités. Le Pôle « Education - Culture - Politique de la Ville » de la ville est chargé de la gestion des compétences dévolues aux communes par la loi, pour ce qui concerne les écoles maternelles et élémentaires.

Bernard MAGNAN,
Chef du Pôle « Education-Culture-Politique de la Ville »

MISSIONS DU PÔLE

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

- Gestion des effectifs, inscription des élèves (sectorisation en liaison avec les inspections de l'Education Nationale et l'Inspection Académique)
- Gestion des activités périscolaires (garderie du matin, études et ateliers du soir, ateliers interclasse, POIVRE)
- Suivi des conseils d'école
- Gestion de l'équipement et du mobilier scolaire.
- Mise en place de crédits de fonctionnement des écoles.
- Attribution de subventions aux écoles et aux associations.
- Gestion des prêts de locaux scolaires à des intervenants extérieurs et de la gestion du parc des logements de fonction d'enseignant.
- Inscriptions des enfants aux cantines scolaires et étude des demandes de **dégrèvement**.
- Facturation des repas (cf. page 23)

Assurés en relation avec d'autres services :

- Construction et entretien du patrimoine scolaire
- Entretien des espaces verts et des aires sportives des groupes scolaires
- Sécurité aux abords des écoles

Jocelyne ROGERE, Directrice.

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL DES ÉCOLES

- Gestion et encadrement des effectifs : participation au programme de résorption des emplois précaires, gestion prévisionnelle des recrutements...
- Analyse des besoins en personnel, avec notamment la répartition des agents et l'organisation de leur temps de travail, et en matériel.
- Mise en place d'actions de formation en vue d'améliorer la qualité du service rendu et de favoriser la carrière des agents.

Assurée en relation avec la direction des ressources humaines :

- l'évolution de la carrière des agents (préparation du plan de formation, évaluation des agents...)

René SCHALLER, Directeur

DIRECTION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

- cf. pages 10/16

René SCHALLER, Directeur



2/ Les Ecoles D'Aix En Provence

INSCRIPTION SCOLAIRE : MODE D'EMPLOI

Les inscriptions des enfants à scolariser pour la première fois en écoles maternelles et élémentaires se font à la direction des Affaires Scolaires (service inscriptions) ou dans votre mairie annexe.

Il suffit aux parents de se rendre dans ces lieux pour remplir les imprimés nécessaires à **l'inscription**. La répartition des élèves dans les écoles s'effectue selon le critère de proximité et selon la capacité d'accueil de l'école.

Il est nécessaire de se présenter muni de :

- la copie du **livret de famille** ;
- la copie des certificats de vaccination (**DT POLIO**) ;
- la copie du justificatif de **domicile**.

Un certificat d'inscription vous sera adressé indiquant l'école du périmètre dont dépend votre enfant.

Direction des Affaires Scolaires

19, rue Lisse Saint Louis

13100 Aix en Provence

Horaires du service : 9h00 - 12h15 / 13h15 - 16h00.

L'admission à l'école sera prononcée par la direction de l'école au vu des pièces suivantes :

- certificat d'inscription délivré par la ville,
- certificat de radiation de l'ancienne école fréquentée.

En revanche, toute demande d'inscription dans une école d'Aix en Provence, hors de ce périmètre, donne lieu à **une procédure de dérogation**.

Scolarisation de l'élève arrivé nouvellement en France (ENAF).

Il s'agit d'un élève entré sur le territoire français depuis moins de douze mois.

Tout ENAF de plus de 6 ans doit pouvoir bénéficier d'une évaluation en langue d'origine et en français qui mette en évidence ses savoirs et ses savoir-faire.

L'évaluation diagnostique doit être passée le plus rapidement possible après l'arrivée de l'élève.

L'inscription dans un niveau de classe reste provisoire tant que les résultats de l'évaluation ne confirment pas le choix de ce niveau.

Si l'évaluation le préconise, l'élève doit être inscrit en CLIN.

Qu'est-ce qu'une CLIN ?

La **Classe d'Initiation** est une classe destinée à la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF). Ces élèves bénéficient d'une double inscription : classe ordinaire **et** CLIN: les élèves sont regroupés en CLIN pour un enseignement de français langue seconde, quotidiennement et pour un temps variable en fonction de leurs besoins. L'objectif est qu'ils puissent au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe de cursus ordinaire.

Il existe une CLIN à Aix-en-Provence (Ecole Élémentaire D'Arbaud 2).

DEMANDES DE DEROGATION

La procédure de dérogation permet d'inscrire son ou ses enfants dans une autre école que celle précédemment attribuée. Elle s'applique aux nouveaux inscrits ; les scolarités en cours ne sont pas remises en cause pendant la durée du cycle élémentaire ou maternel sauf demande des familles suite à un déménagement.

Les demandes de dérogation s'établissent en même temps que les dossiers d'inscription. Ces demandes seront examinées par une commission qui prend notamment en considération la fratrie, la continuité de maternelle en élémentaire dans le groupe scolaire.



BIENVENUE A L'ECOLE MATERNELLE

L'ACCUEIL

Jours et horaires de classe :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi ;

08h30 - 11h30

13h30 - 16h30

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

7h30 - 8h20 : accueil et garderie gratuits pour les enfants dont les parents travaillent, avec accueil jusqu'à 8h10.

8h30 - 11h30 : temps scolaire

11h30 - 13h30 : service de restauration

13h30 - 16h30 : temps scolaire

16h30 - 17h45 : garderies gratuites encadrées par le personnel municipal

LE PERSONNEL DES ÉCOLES

Environ 500 agents municipaux travaillent dans les écoles.

Les aides scolaires sont affectées dans les écoles maternelles par la Direction de la Gestion du Personnel des Ecoles. Le Directeur d'école répartit les moyens en fonction de la structure de l'école. Les agents assurent les garderies du matin et du soir ainsi que le temps d'interclasse (de 11h30 à 13h30).

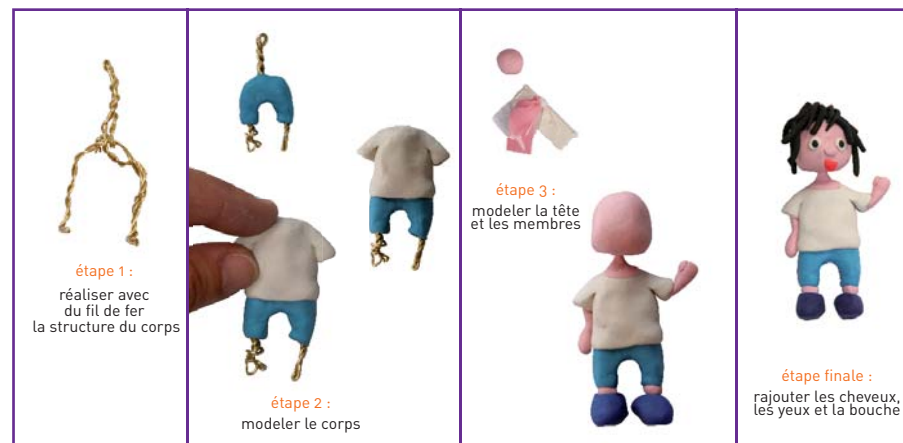
D'autres agents assurent le bon fonctionnement de l'école, tels que les agents d'entretien et les agents de restauration scolaire.

Environ 120 étudiants et surveillants renforcent l'encadrement de la garderie du matin, l'interclasse de midi et la garderie du soir.



LISTE DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES

ECOLE	DIRECTEURS	ADRESSES	TELEPHONE	INSPECT°
ARENE	Mme COULET	Bd Schweitzer	04.42.59.07.65	Aix SUD
BEAUVALLE	Mme GOURIO	Av. P. Brossolette	04.42.26.38.98	Aix EST
BOYER	M. COLLET	Zac St Joseph	04.42.39.21.90	Aix SUD
BREMOND	Mme BERTRAND	Av. San Peyrès	04.42.28.05.68	Aix OUEST
CAMPRA	Mme LARNAUDIE	13, rue des menudieres	04.42.23.50.76	Aix OUEST
CELONY	Mme RICO	175, ch. des platrieres	04.42.23.34.08	Aix OUEST
CHATEAU DOUBLE	Mme GUERIN	Rue abbé de l'Epee	04.42.20.18.97	Aix OUEST
COLLINE DU SERRE	Mme GARRIGA	Avenue F. Mistral	04.42.24.48.76	Aix SUD
CORSY	Mme ALEMAN	Rue du chemin de fer	04.4264.46.81	Aix OUEST
COURS DES ALPES	Mme VINCK	Traverse Malakoff	04.42.23.09.78	Aix OUEST
COUTHERON	Mme TEISSEIRE	110, Rue Yvette Bonnard -Coutheron	04.42.92.04.38	Aix OUEST
CUQUES	Mme CAPON	1, rue de Cuques	04.42.27.30.45	Aix EST
D'ARBAUD	Mme CHOISNARD-GLORIES	Rue Charloun Rieu	04.42.20.09.36	Aix SUD
DAUDET	Mme KIZIRIAN	Chemin de Beauregard	04.42.23.50.11	Aix EST
DEUX ORMEAUX	Mme SMIROU	Av. Jules Payot	04.42.20.19.92	Aix SUD
DURANNE DE GENNES	M. ROIG	165, rue du Jas des Vaches Les Milles	04.42.39.20.42	Aix SUD
FERRY	Mme LE NOE	15 Av. Jules ferry	04.42.27.37.09	Aix EST
FLORALIES	Mme SUZAN	65, av. club hippique	04.42.59.17.40	Aix SUD
GIONO	Mme Nomine	8, bd Kennedy	04.42.59.23.73	Aix SUD
GRANETTES	Mme CERDA	Ch.de granet	04.42.20.23.40	Aix OUEST
GRASSI	M. CAPPATO	10, rue des nations	04.42.23.19.22	Aix OUEST
ISAAC	Mme QUENET	35, av. Jules Isaac	04.42.23.28.33	Aix OUEST
LAUVES	Mme ROYET	48, av. Paul Cézanne	04.42.23.28.44	Aix OUEST
LI CAMPANETO	Mme RICOUR	7, rue de l'Eglise Les Milles	04.42.24.24.73	Aix SUD



ECOLE	DIRECTEURS	ADRESSES	TELEPHONE	INSPECT°
MARESCHALE	Mme VICENTE	Av. De Tubingen	04.42.59.06.71	Aix OUEST
MAUREL	Mme FURET	Bd Camus	04.42.92.11.68	Aix OUEST
PAGNOL	Mme DOURSON-ISARD	Av. Jean Paul Coste	04.42.26.72.29	Aix EST
PAYOT	Mme MAGLIANI	Bd de la Grande Thumine	04.42.20.17.21	Aix SUD
PEISSON	Mme METRAS	Route de Gardanne LUYNES	04.42.24.08.53	Aix SUD
PONT DE L'ARC	Mme MAINDET	Route de Milles	04.42.27.82.35	Aix SUD
PREVERT	Mme FONSEGRINE	Av. De Tubingen	04.42.59.39.20	Aix OUEST
ROCHER DU DRAGON	Mme MATTEI	Rue des Musiciens	04.42.21.15.07	Aix OUEST
ROI RENE	Mme ALFIERI	Bd du Roi René	04.42.21.43.63	Aix EST
SEXTIUS	Mme PONS	34, Cours Sextius	04.42.27.57.45	Aix OUEST
ECOLE	Mme SAPINA HENBY	Aire de Stationnement des voyageurs	04.42.69.06.15	Aix SUD
TIKNO NIGLO	Mme MIAILLE	Plateau de l'Arbois Le Réaltor	04.42.21.42.23	Aix EST
TORSE	Mme MIAILLE	Route du Tholonet	04.42.21.42.23	Aix EST
TROIS SAUTETS	Mme LEMOINE	Rue Jean Parès Val St André	04.42.27.08.65	Aix EST
VAL ST ANDRE	Mme KLEIN	180, rue E. Michelet	04.42.27.90.77	Aix EST
WALLON	Mme MARQUI	Rue Hugo Ely	04.42.20.18.12	Aix SUD

BIENVENUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

L'ACCUEIL

Sont admis à l'école élémentaire les enfants âgés de 6 ans dans l'année civile en cours ou ayant obtenu une dérogation de l'Education Nationale pour un passage anticipé au cours préparatoire.

JOURS ET HORAIRES DE CLASSE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

08h30 - 11h30

13h30 - 16h30

Déroulement de la journée :

07h30 - 08h20 : garderies gratuites assurées par les enseignants ou étudiants avec accueil jusqu'à 08h10

8h30 - 11h30 : temps scolaire

11h30 - 13h30 : temps interclasse : service de restauration, garderie assurée par des surveillants d'interclasse ou des animateurs du POIVRE (activités culturelles et/ou sportives régies par la municipalité).

13h30 - 16h30 : temps scolaire

16h30 - 17h45 : étude ou ateliers surveillés gratuits assurés par les enseignants et/ou étudiants

LISTE DES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES

ECOLES	DIRECTEURS	ADRESSE	TELEPHONE	INSPECT°
ANNEXE 1	Mme CASTELLANI	2, avenue Jules Isaac	04.42.33.02.19	Aix OUEST
ANNEXE 2	Mme SANCHIS	Cours de la Trinité	04.42.33.02.52	Aix OUEST
ARENE	Mme DORSO	Rue Léon Blum	04.42.59.05.87	Aix SUD
BOYER	Mme SADOWSKI	Zac St Joseph	04.42.39.21.96	Aix SUD
BREMOND	Mme CHASSEBOEUF	Avenue San Peyrès	04.42.28.61.78	Aix OUEST
CELONY	M. RODRIGUES	200, ch. des Plâtrières	04.42.23.51.11	Aix OUEST
CHATEAU DOUBLE	Mme MATRAS	Rue Abbé de L'Epee	04.42.20.18.82	Aix OUEST
COUTHERON	Mme GUERINI	100, Rue Yvette Bonnard Coutheron	04.42.92.13.51	Aix OUEST
CUQUES	M. PERROUD	1, rue de Cuques	04.42.26.08.36	Aix EST
D'ARBAUD 1	Mme PAYET-THOUVENEAU	Rue Charloun Rieu	04.42.20.02.21	Aix SUD
D'ARBAUD 2	Mme GAUSSERES	12, rue Charloun Rieu	04.42.20.17.42	Aix SUD
DAUDET	Mme ALFONSI	Chemin du four	04.42.23.06.60	Aix EST
DURANNE DE GENNES	M. ROIG	165, Rue du Jas des Vaches Les Milles	04.42.39.20.42	Aix SUD
DEUX ORMEAUX	Mme KIN-RUELLAN	Avenue Jules Payot	04.42.20.19.92	Aix SUD



ECOLES	DIRECTEURS	ADRESSE	TELEPHONE	INSPECT°
FENOUILLERES	Mme MARSON	41, av. Henri Poncet	04.42.26.28.45	Aix EST
FERRY	Mme BARTHOUX	15, av. Jules Ferry	04.42.26.28.29	Aix EST
FLORALIES	M. LONGO	75, av. du club Hippique	04.42.59.15.35	Aix SUD
GIONO	M. DOL	Av. Germain Nouveau	04.42.59.12.36	Aix SUD
GRANETTES	Mme THIBAUT	Chemin de Granet	04.42.20.00.80	Aix OUEST
ISAAC	M. DESLANDRE	37, avenue Jules Isaac	04.42.23.56.35	Aix OUEST
JAURES	Mme DESGROUAS	10, rue des Nations	04.42.23.32.43	Aix OUEST
LAURENT A.	Mme. MEKERSI	10, Avenue de Grassi	04.42.23.30.32	Aix OUEST
LAUVES	Mme MAUTRET	46, av. Paul Cézanne	04.42.23.37.63	Aix OUEST
MARESCHALE	Mr CUNY	Av. A Baudouin	04.42.59.24.77	Aix OUEST
MAUREL	M. VERINES	Bd des Camus	04.42.92.11.69	Aix OUEST
MAURON	Mr DORDILLY	4, rue Mistral Les Milles	04.42.24.23.78	Aix SUD
MISTRAL	M. GAUBERT	Av. Doyen Guyon	04.42.64.48.42	Aix OUEST
PAGNOL	Mme PINAZO	Av. Jean Paul Coste	04.42.26.67.57	Aix EST
PAYOT	M. FORTOUL	Bd de la Grande Thumine	04.42.20.00.61	Aix SUD
PEISSON	Mr ROMS	Route de Gardanne	04.42.24.06.64	Aix SUD
PLATANES	Mme MORBELLI	Route des Ecoles	04.42.23.06.12	Aix OUEST
PONT DE L'ARC	M. DUPONT	Route des Milles	04.42.26.36.53	Aix SUD
PREVERT	Mme LEGAIGNOUX	21, av. De Tubingen	04.42.59.01.75	Aix OUEST
ROUMANILLE	M. HERNANDEZ	36, av. Couton	04.42.24.21.85	Aix SUD
SALLIER	Mme ARNAUD	3, rue Sallier	04.42.38.30.74	Aix EST
SEXTIUS	M. PIETRI	34, cours Sextius	04.42.26.20.21	Aix OUEST
TORSE	M. PERUCCA	Av. des Ecoles Militaires	04.42.21.50.37	Aix EST
VAL ST ANDRE	M. GUILHAUMON	75, rue E. Michelet	04.42.26.46.80	Aix EST
WALLON	Mme LE GALL	2, rue Hugo Ely	04.42.20.19.50	Aix SUD

LE CONSEIL D'ECOLE

Chaque école dispose d'un conseil d'école présidé par le directeur d'école, composé du Maire ou de son représentant, des enseignants de chaque classe de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école (ces représentants constituent au sein de l'école, le comité des parents), du délégué départemental de l'éducation (DDEN) chargé de visiter l'école, de l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et a différentes attributions :

- il vote le règlement intérieur de l'école,
- il donne son accord sur le projet d'école,
- il débat sur tout ce qui concerne la vie à l'école,
- il est informé des problèmes de sécurité, d'hygiène, de la composition des classes, du matériel pédagogique, du choix des manuels, de l'organisation de rencontres d'information parents/enseignants.

Les représentants de parents d'élèves sont élus lors des élections (2^o quinzaine d'octobre) en sachant que chaque parent est électeur sous réserve d'avoir l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école.

LES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Nommés par l'Inspecteur d'Académie, les fonctions des DDEN sont régies par la loi. Ils sont membres de droit au Conseil d'Ecole.

COMITE AIXOIS DES ECOLES PUBLIQUES

Depuis 1974, le Comité Aixois des écoles publiques, adhérent de la Fédération des Œuvres Laïques, soutient des actions des Ecoles Publiques telles que :

- aide aux familles pour des courts séjours,
- aide aux B.C.D,
- aide aux projets culturels des classes,
- aide à la découverte du patrimoine aixois en partenariat avec l'USEP.



TRAVAUX

Lors du premier conseil d'école (mois d'octobre et de novembre), chaque école établit la liste des demandes de travaux, de mobiliers et de rideaux. Suite au vote du budget de la ville (en février ou en mars), il est signifié aux écoles les demandes retenues.

De nombreuses interventions sont effectuées chaque année, elles concernent :

- la sécurité (alarmes, incendies...),
- les travaux de proximité (réfection de cour, rénovation de sanitaires),
- les huisseries (encadrement des portes et fenêtres...),
- les peintures,
- les sanitaires,
- les aménagements,
- les rideaux et les mobiliers.

La ville consacre environ 1.5 millions d'euros par an à ces opérations.

COMMISSION DE SECURITE

Elle veille à la mise aux normes des écoles, à l'intérieur comme à l'extérieur afin d'assurer la sécurité du personnel et des enfants.



L'ENSEIGNEMENT PRIVE

LISTE DES ECOLES PRIMAIRES PRIVEES

ECOLE	ADRESSE	TELEPHONE	INSPECTION
JEANNE D'ARC	53, bd Carnot	04.42.38.45.81	Aix EST
LA NATIVITE	La Beauvalle	04.42.93.45.70	Aix OUEST
SACRE COEUR	71, av. des Ecoles Militaires	04.42.38.43.97	Aix EST
SAINTE BERNADETTE	5, rue de l'église Les Milles	04.42.24.22.70	Aix OUEST
SAINTE CATHERINE	20, rue Mignet	04.42.23.48.98	Aix EST
SAINT FRANCOIS D'ASSISE	813, chemin des frères gris Luynes	04.42.24.02.84	Aix EST
SAINTE GENEVIEVE	Quartier St Mitre. 455, rte Eguilles	04.42.20.07.56	Aix EST
SAINT JOSEPH	16, cours St Louis	04.42.23.02.19	Aix

La ville participe, conformément à la loi, à la scolarisation des enfants aixois dans les établissements privés sous contrat avec l'Etat.

Cette participation est définie au regard des dépenses en faveur de l'enseignement public par rapport au nombre d'enfants scolarisés.

ROLE DU COMITE AIXOIS

Afin d'aider les familles fréquentant les établissements privés sous contrat, la ville alloue chaque année une subvention au Comité Aixois afin de favoriser l'accès à la restauration scolaire et aux classes découvertes.

3/ La Caisse Des Ecoles

Administrée par un comité de gestion présidé par le Maire ou par l'Adjoint Délégué (Mme Larnaudie), la caisse des écoles est composée de 9 élus désignés par le conseil municipal, des 3 Inspecteurs d'Education Nationale de la circonscription ou leurs représentants, d'un représentant du préfet, d'un représentant des délégués départementaux, d'une personne qualifiée issue de l'Education Nationale et d'un représentant de chaque fédération (FCPE et PEEP) des parents d'élèves.

Seuls ces membres ont un droit de vote délibératif.

D'autres membres participent à ce comité : un représentant de la Direction de la Concurrence et des Prix, l'administration municipale, le trésorier principal comptable de la caisse des écoles. Ces membres ont un rôle consultatif.

MISSIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

→ La gestion des restaurants scolaires :

La Caisse des Ecoles lance les appels d'offres de denrées alimentaires et de matériel de restauration. Elle procède aux commandes et au paiement des factures. La caisse des écoles comptabilise les repas et recouvre, par l'intermédiaire du Trésor Public, la participation aux repas.

→ La délivrance des fournitures scolaires :

Des crédits sont accordés aux écoles concernant les fournitures scolaires et livres, les classes d'adaptation, les ateliers du soir et les interclasses et les « crédits direction ». (voir détail ci-contre) :

Les fournisseurs retenus le sont, suite à un appel d'offre, au regard d'un cahier des charges établi en liaison avec les directions d'école.

Le choix des fournisseurs est validé en commission d'appel d'offres composée d'Elus Municipaux, d'Inspecteurs de l'Education Nationale en présence de représentants de la Trésorerie Municipale et de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.



→ L'attribution de diverses subventions concernant des projets éducatifs dans les écoles :

Il s'agit en particulier des activités d'interclasse (P.O.I.V.R.E.) ainsi que des interventions dans le cadre du Plan E.A.C.

Le budget de la caisse des écoles est alimenté par le revenu de la facturation des familles et par une subvention de la ville.

CREDITS ATTRIBUES AUX ECOLES MATERNELLES PAR LA CAISSE DES ECOLES :

→ **Pour la rentrée de septembre 2009**, une augmentation des crédits a été votée :

- Le crédit « fournitures scolaires et livres » s'élève à 850,00 € par classe. Il est aussi versé aux C.L.I.S.
- Le crédit « classe adaptation » est versé à hauteur de 349,31€ par classe.
- Le montant du crédit « garderie » affecté aux écoles est de 97,67€.
- Le crédit de « direction » est de 330,04 €.
- Un crédit Noël pour 5,34 € par enfant.
- Un crédit Interclasse : 150,00 €
- Un crédit « Sport » est disponible pour répondre aux besoins en investissement de chaque école.

CREDITS ATTRIBUES AUX ECOLES ELEMENTAIRES PAR LA CAISSE DES ECOLES :

→ **Pour la rentrée de septembre 2009**, une augmentation des crédits a été votée :

- Le crédit « fournitures scolaires et livres » s'élève à 1 000,00 € par classe. Il est aussi versé aux C.L.I.S.
- Le crédit « classe adaptation » est versé à hauteur de 349,31€ par classe.
- Le montant du crédit « ateliers du soir » affecté aux écoles est de 104,12 €.
- Un crédit « direction » est accordé à hauteur de 330,04 € pour les écoles de moins de 10 classes. Pour les écoles de plus de 10 classes, il s'élève à 407,56 €.
- Un crédit « sport » est versé pour un montant de 44 € par classe.
- Un crédit ELCO (Enseignement des Langue et Culture d'Origine) est versé à hauteur de 104 € par classe.
- Un crédit Interclasse : 150,00 €

De plus, il est alloué, par le Réseau d'Aide Spécialisé (RAS), un crédit de 565,12 €, qui permet le fonctionnement des activités et l'achat du matériel spécifique (tests, livres...). Ils concernent les écoles maternelles et élémentaires.

Depuis 2002, il a été alloué par la ville, un crédit spécifique « photocopies » pour les écoles :

- **Crédit de 300 photocopies par an, par enfant, par école,**
- **Crédit de 100 photocopies par an, par enfant, pour les Directions d'Ecoles.**

Ces diverses enveloppes budgétaires placent la ville d'Aix en Provence en très bonne position par rapport aux autres grandes villes de France.

4/ La Restauration Scolaire

Plus de 8 000 enfants sont inscrits au restaurant scolaire.

Le service de restauration est organisé sur l'initiative de la Ville afin de faciliter la fréquentation scolaire en offrant aux enfants, qui ne peuvent pas prendre le repas de midi dans leur famille, la possibilité de rester à l'école dans la limite des places disponibles. Les restaurants scolaires fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans tous les groupes scolaires.

LA COMPOSITION DES MENUS

Les menus sont élaborés par une diététicienne selon un plan alimentaire conforme aux recommandations de l'Etat.

En effet, les menus servis aux enfants d'âge scolaire doivent notamment ;

- intégrer les repères nutritionnels et priorités de santé du PNNS (Programme National Nutrition Santé)
- respecter le GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) qui définit plus particulièrement les grammes à fournir et les fréquences d'apparition des aliments.

Les objectifs visés par les présentes recommandations sont les suivantes :

- augmenter la consommation de fruits, de légumes et de féculents,
- diminuer les apports lipidiques, et rééquilibrer la consommation d'acide gras,
- diminuer la consommation de glucides simples ajoutés,
- augmenter les apports de fer,
- augmenter les apports calciques,
- contrôler les apports en sel.

Les menus doivent également répondre à d'autres exigences comme la faisabilité technique, le respect des saisons, en s'assurant de la provenance et de la composition de chaque produit.

La Restauration Municipale travaille en permanence la qualité des repas et la satisfaction de ses petits convives.

Au-delà d'une application complète des règles de sécurité alimentaire, le service met en place et améliore tous les jours la traçabilité des produits servis aux enfants, tendant à s'approcher le plus possible « du producteur à l'assiette ».

A l'image de cette traçabilité, la Ville a décidé d'exclure les aliments contenant des OGM des menus servis aux enfants. Cette mesure fait l'objet d'une vigilance accrue par un contrôle systématique et régulier des compositions des produits auprès de nos fournisseurs.

Dans ce but, la Ville d'Aix en Provence souhaite poursuivre différentes actions et créer une réelle dynamique autour des repas servis.

LES MOYENS D'ACCES AUX INFORMATIONS DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Des articles sur la nutrition, des idées recettes, les menus à la semaine avec la valeur nutritionnelle des repas et des idées menus pour le soir, sont disponibles sur le site internet de la Ville:

www.mairie-aixenprovence.fr

Saisir « Restaurants scolaires » dans la barre de recherche de la page d'accueil du site. Vous pouvez retrouver aussi les menus à l'affichage devant les écoles. Les enfants ont accès aussi aux informations et aux festivités par l'affichage dans les réfectoires.

LA COMMUNICATION AUTOUR DE NOS REPAS

Pour des enfants d'âge scolaire, la journée alimentaire est structurée en quatre repas: le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner. Ainsi, sur une semaine, la Restauration Municipale couvre au maximum 4 repas sur 28.

Le complément et l'équilibre doivent être réalisés en considération des menus annoncés. Pour ce faire, vous trouverez chaque semaine, pour chaque menu.

- Les apports nutritionnels des nutriments (protéines, lipides, glucides)

Ces % sont basés sur les apports nutritionnels conseillés déterminés par l'AFSSA. Ils constituent une référence pour une population et non pas une référence individuelle. En effet, en restauration collective, il est impossible de prendre en compte les facteurs propres à chaque enfant : âge, poids, taille, vitesse de croissance, niveau d'activité physique... Les ANC constituent donc des repères.

Tous ces chiffres ne doivent donc pas être pris comme des normes contraignantes mais s'adapter à votre enfant.

- Conseil d'équilibre pour le dîner

Et pour ne pas cuisiner calculatrice et table de composition des aliments à la main, une idée pour le dîner ainsi que des recettes vous sont proposées.

- Le conseil de la semaine

Enfin, vous découvrez chaque semaine, autour de la nutrition, qui peut porter sur un aliment, un nutriment, un terme culinaire...

CONSEIL DE LA SEMAINE

Règles simples pour lutter contre la sédentarité :

- limiter le temps passé devant la télévision ou les jeux vidéo,
- pratiquer au moins un sport régulièrement,
- jouer dehors le plus souvent possible,
- se promener en famille le week-end.

Nul besoin cependant d'être trop rigoriste à chaque repas et chaque jour. L'équilibre alimentaire ne se fait pas sur un plat, ni un repas, ni même sur une journée, mais à l'échelle de la semaine. Ainsi, si votre enfant mange un peu trop ou trop peu à un repas, vous pouvez très bien rétablir l'équilibre aux repas suivants.

Entre 4 et 7 ans, une majorité d'enfants évite tout ce qui est nouveau, c'est ce que l'on appelle la néophobie qui dure plus ou moins longtemps et disparaît progressivement. Tout repose sur la familiarisation, en effet, il faut présenter plusieurs fois un aliment rejeté parfois même plus de dix fois! Et sous différentes formes (gratins, salade, présentation dans l'assiette), il est aussi essentiel de faire participer l'enfant. C'est pourquoi lors des repas à thème, nous proposons au maximum des aliments que les enfants connaissent, mais présentés et agrémentés de manière différentes.



LES ANIMATIONS ET AFFICHAGE DANS LES REFECTOIRES

Les menus à thème, organisés régulièrement dans les réfectoires, proposent, soit de nouveaux aliments, soit des aliments que les enfants connaissent présentés différemment. Le but est d'offrir aux enfants un « catalogue de goûts » qui leur serviront de référence toute leur vie.

Cette année, les enfants poursuivront leur voyage gastronomique dans les régions françaises. Aquatix et Nutritia feront partie de l'aventure et animeront ces festivités, autour de « livrets jeux » distribués aux enfants des écoles élémentaires.

Ils ne manqueront pas de fêter Noël, le carnaval, les manifestations d'envergure régionale ou nationale (la Fête de l'Europe...).

LA SEMAINE NATIONALE DU GOÛT

Cette année, la semaine nationale du goût est organisée sur le plan national du 12 au 18 octobre 2009. Afin de toucher un maximum d'enfants et d'éviter une concentration de repas à thème sur une seule semaine, la restauration scolaire étendra les menus sur trois semaines : du 28 septembre au 16 octobre 2009.

Chaque année, des ateliers du goût menant à la découverte des saveurs et autres curiosités sensorielles sont organisés à la cuisine centrale pour les enfants de CP et CE1.

LA DIVERSITE ALIMENTAIRE

Plusieurs éléments nutritionnels BIO sont intégrés d'ores et déjà et depuis plusieurs années dans les menus des restaurants scolaires.

Compte tenu du développement de la filière agro-alimentaire en ce domaine, la ville d'Aix en Provence remplira sans difficulté les critères énoncés par le Grenelle de l'Environnement, à savoir : 20% de BIO en 2012.

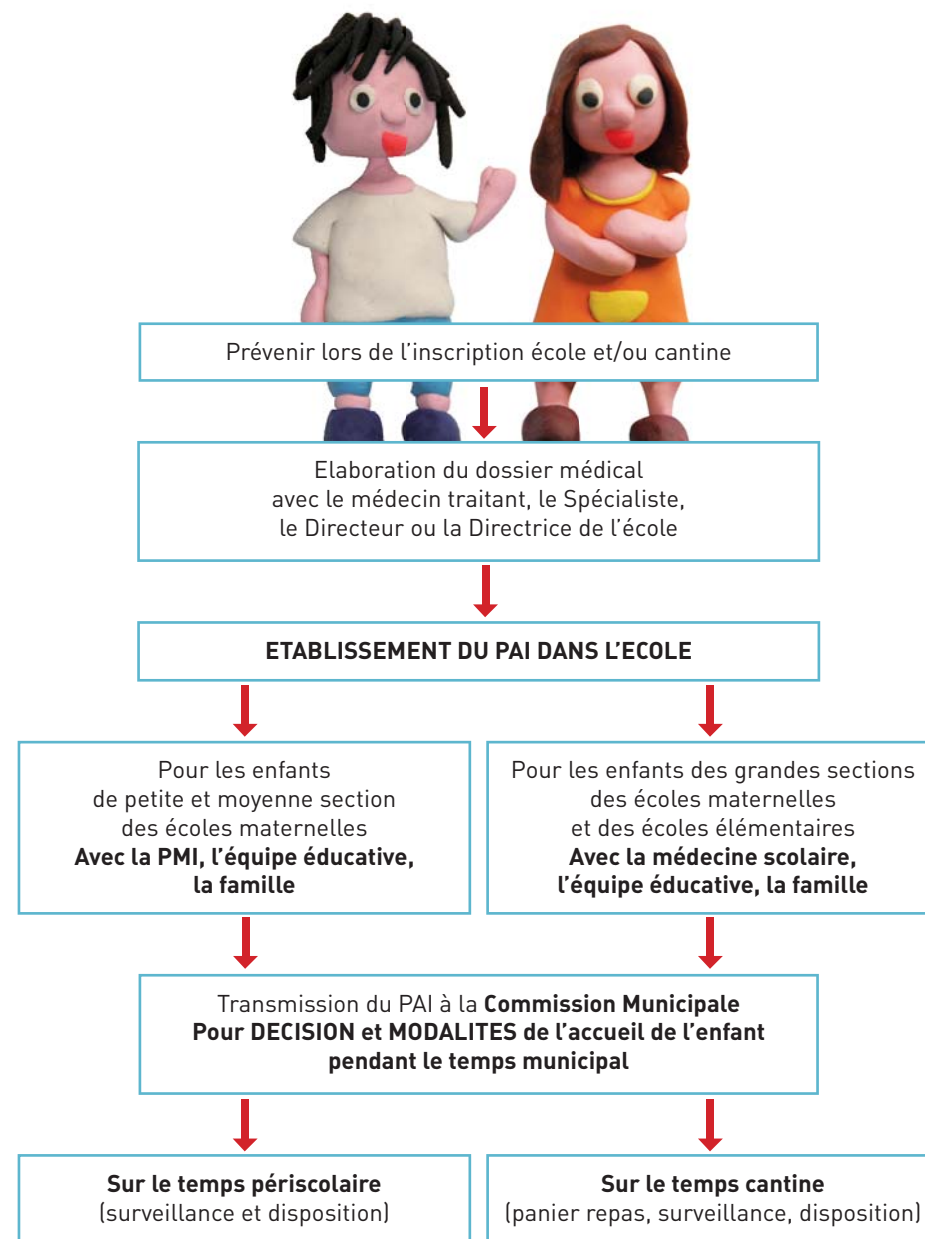
LE PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

La Ville d'Aix-en-Provence a le souhait d'accueillir à la cantine et sur les temps périscolaires, les enfants atteints d'allergies alimentaires et à haut risque, ainsi que ceux présentant des pathologies nécessitant une attention particulière.

Durant l'année scolaire 2008 / 2009, 268 ont fait l'objet d'un PAI, dont 111 avec un panier repas. Il est constaté des cas très différents et parfois complexes.

Chaque cas étant particulier, la Ville a mis en place une commission municipale de mise en oeuvre des PAI. Cette commission est chargée d'examiner chaque dossier et de rendre une décision sur les modalités d'accueil cantine mais aussi sur l'ensemble des Temps Municipaux de la Journée Scolaire (garderie, étude, interclasse).

Afin que les dossiers soient gérés au plus vite et le plus simplement possible, la procédure est indiquée dans le tableau suivant :



COMMENT S'INSCRIRE DANS UN RESTAURANT SCOLAIRE ?

Il suffit de remplir l'imprimé nécessaire à l'inscription (**à renouveler chaque année scolaire**).

Vous trouverez ces dossiers :

- à la Direction des Affaires Scolaires (service inscriptions) ;
- et dans les mairies annexes.

LA VILLE ETANT DANS L'OBLIGATION DE RESPECTER LES CONTRAINTES D'ACCUEIL ET DE SECURITE POUR LES ENFANTS, FIXEES PAR LES CAPACITES DE PLACES DANS LES REfectOIRES, LES JOURS ACCORDES SONT A RESPECTER IMPERATIVEMENT.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR :

• PREMIERE INSCRIPTION

Justificatifs à fournir par foyer en photocopies avec présentation des pièces originales :

- photocopie du plus récent bulletin de salaire des personnes composant le foyer, Profession libérale : URSSAF, Kbis ou tout autre justificatif officiel en votre possession ;
- relevé d'identité bancaire ou postal ;
- quittance EDF ou loyer de moins de 3 mois ;
- carte d'Identité (CNI).

• REINSCRIPTION - PASSAGE MATERNELLE AU CP - CHANGEMENT D'ECOLE

Justificatifs à fournir par foyer en photocopies avec présentation des pièces originales :

- photocopie du plus récent bulletin de salaire des personnes composant le foyer, Profession libérale : URSSAF, Kbis ou tout autre justificatif officiel en votre possession ;
- relevé d'identité bancaire ou postal ;
- quittance EDF ou loyer de moins de 3 mois.

• ENFANT PRESENTANT UNE PATHOLOGIE A RISQUES (voir modalités PAI).

• DEGREVEMENT (à renouveler chaque année civile)

Remplir la case prévue à cet effet sur la demande d'inscription au restaurant scolaire.

Pièces à fournir :

- notification la plus récente indiquant le quotient CAF ;
- dernier avis d'imposition pour les non bénéficiaires de la CAF.

Conditions pour bénéficier du dégrèvement :

- être domicilié sur la commune d'Aix en Provence
- avoir obligatoirement rempli une demande individuelle d'inscription dans un restaurant scolaire
- **avoir un quotient CAF inférieur à 1 218 euros.**

TARIFS

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient CAF.

Le prix des repas sans dégrèvement (année scolaire 2008 / 2009) :

- pour les enfants domiciliés à Aix-en-Provence et hors commune : 3,95 €
- pour les enfants domiciliés sur **la Commune d'Eguilles** (Année civile 2008) (du fait de la participation de la ville d'Eguilles) : 2,85 €.

Le prix de revient total **pour un repas** s'élève à 6,37 €. Il comprend la participation moyenne des familles (2,71 €). Le complément est pris en charge par la ville d'Aix en Provence.

Tout repas commandé est automatiquement facturé.

FORMULAIRES

Chaque année le tarif de la restauration scolaire est révisé par application du taux autorisé par arrêté ministériel.

Les parents ont l'obligation de déclarer les allergies alimentaires de leurs enfants ainsi que celles à haut risque (piqûres de guêpes, etc...) ainsi que les pathologies pouvant nécessiter une attention particulière (exemple : asthme).

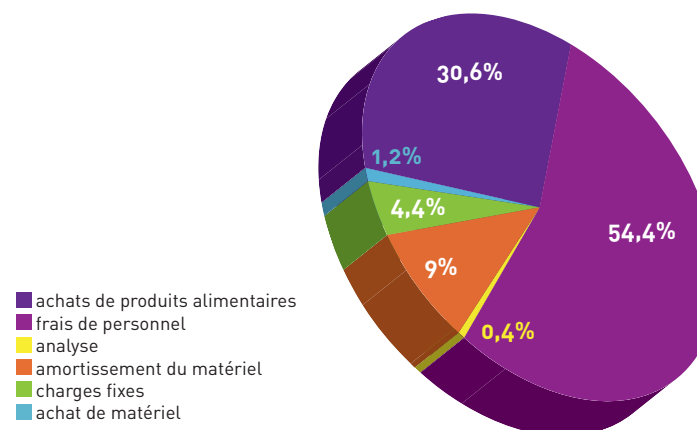
En cas de déclaration incomplète ou de fausse déclaration, les parents engagent leur seule responsabilité, sans pouvoir rechercher la faute de la Ville en cas d'incident lié à ce risque.

De même, ils engagent leur seule responsabilité, s'ils ne signalent pas, en cours d'année, la survenance d'un nouveau risque ou l'évolution du risque existant.

Au regard des risques juridiques et de la santé des enfants, aucune décharge ne sera acceptée.

De ce fait, tout enfant présentant ou non une pathologie à risques dont la famille n'aura pas déposé un dossier d'inscription ne sera pas admis à fréquenter le restaurant scolaire.

Coût d'un repas dans un restaurant scolaire



5/ La Vie A L'ECOLE

Dans un souci de créativité et de respect des centres d'intérêt de chacun, l'enseignement scolaire est aussi composé d'activités environnementales, artistiques et sportives. Ces activités sont proposées aux classes volontaires. Elles permettent de développer, en étroite collaboration avec les enseignants et sous leur direction, un thème particulier du programme scolaire.

En temps scolaire : la ville apporte un soutien financier et / ou logistique aux enseignants. Les cofinancements se font avec l'Education Nationale.

Hors temps scolaire : la ville finance et travaille avec des intervenants agréés par leur ministère de tutelle (Culture, Sport...).

→ DE MULTIPLES PARTENARIATS AU SERVICE DES ECOLIERS

Toutes les activités proposées aux écoles d'Aix en Provence se font dans le cadre d'un partenariat Ville / Education Nationale, pour le temps scolaire. Elles sont également l'occasion d'un partenariat entre diverses directions de la ville et en premier lieu, entre les élus délégués (Adjoint à l'Environnement, Adjoint aux Sports, Elue aux Musées, Adjoint à la Politique de la ville). Toutes délégations en partenariat avec l'Adjointe à l'Education et la Culture.

L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

L'ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT

« Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix » (CPIE)

« Proposer un cadre en pleine nature pour une découverte de l'environnement » est l'objectif premier de la Base Nature, équipement pédagogique situé au Domaine du Grand Saint-Jean à Puyricard.

Centre d'accueil à la journée, la Base Nature propose des activités d'éducation à l'environnement pour les élèves aixois, de la maternelle au CM2.

Ce dispositif pédagogique offre une large palette de thèmes liés à l'environnement naturel (flore, eau et rivière, forêt...) et urbain (déchets, bruits, énergies, air...).

Des ateliers thématiques « sur mesure » peuvent être préparés avec un éducateur environnement : lecture de paysages, à la découverte du patrimoine, les transports, le bruit, l'air... Un centre de ressources est à la disposition des enseignants pour préparer la venue de la classe, faire les recherches sur un sujet précis.

Les enseignants peuvent ainsi bénéficier de plus de l'expérience de l'équipe permanente de l'Atelier de l'Environnement - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix et des associations partenaires en matière d'éducation à l'environnement.

Info +

Tel : 04.42.28.25.07

Fax : 04.42.92.36.86

Pour plus d'informations, consulter le site www.cpie-paysdaix.com



CITOYENNETE

SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre des programmes de l'Education Nationale pour la sécurité routière, la ville d'Aix en Provence propose l'animation, par la police municipale et ses formateurs agréés, d'un atelier pédagogique en partenariat avec l'Education Nationale et la prévention routière des Bouches du Rhône.

LES CLASSES DECOUVERTES

Les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) proposent, aux écoles de la ville, l'organisation des classes transplantées. Ces classes sont organisées dans le temps scolaire et en dehors d'Aix en Provence, pour une durée variable et sont subventionnées en fonction de l'élaboration d'un projet pédagogique valorisant.

LANGUES VIVANTES EN ELEMENTAIRE

L'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire est issu d'une décision ministérielle de mars 1989, et s'appuie sur une association étroite entre l'éducation nationale et les collectivités locales ; ces dernières prennent en charge la fourniture de matériels pédagogiques.

L'enseignement du **provençal** est pris en charge par la mairie afin de sensibiliser les enfants à la culture régionale.

Cet enseignement est dispensé dans les écoles élémentaires suivantes : Platanes, Célongy.

INFORMATIQUE

Qu'est-ce que le B2I ?

Le brevet informatique / Internet

C'est un diplôme permettant aux élèves de Cm2 de valider leurs connaissances en informatique et en initiation à Internet. Pour l'obtention de ce brevet, chaque classe de CM2 est dotée d'un ordinateur relié à Internet.

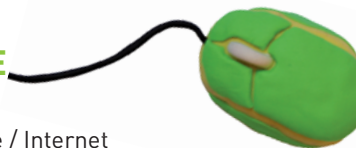
Ce plan d'équipement informatique se poursuit par la dotation d'un ordinateur par classe.

Années scolaires 2003 / 2006 : dotation des classes CM1 / CE2 et CLIS - dotation des classes CE1 / CP - dotation des classes Grandes Sections.

Année scolaire 2006 / 2007 : dotation des classes CM2 / CM1.

Année scolaire 2007 / 2008 : Répartition par circonscription à raison de 4 postes supplémentaires par école élémentaire.

Année scolaire 2008 / 2009 : Répartition par circonscription à raison de 2 postes supplémentaires par école élémentaire.





ASSURANCE / PREVENTION / SANTE / SANTE SCOLAIRE

Les élèves bénéficient d'un encadrement médical assuré par des médecins et infirmières. Outre leur mission d'éducation à la santé, les médecins scolaires interviennent au niveau de l'hygiène et des conditions d'accueil des enfants dans les écoles.

L'ASSURANCE SCOLAIRE

Bien que non obligatoire, cette assurance est vivement conseillée. Elle sera exigée pour la pratique des activités facultatives, telles que les classes d'environnement, les sorties.

Deux types d'assurances sont à prévoir :

- la « *responsabilité civile* » qui couvre les dommages que peut causer l'élève,
- « *l'individuel accident corporel* » qui couvre les blessures ou accidents que l'élève peut s'infliger à lui-même ou à l'un de ses camarades.

Renseignez-vous auprès de votre assureur ou des associations de parents d'élèves.

C.A.F

Les prestations et allocations familiales

- la CAF vous accompagne dans toutes les demandes de prestations et d'allocations concernant votre enfant.

A titre indicatif, « *un enfant à charge* » peut vous donner droit à des prestations, telles que l'allocation de rentrée et la garde d'enfant à domicile.



QU'EST-CE QU'UNE CLIS ?

CLASSES SPECIALISEES

Les classes d'intégration scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap. Il existe quatre catégories de CLIS destinées à accueillir des enfants atteints d'un handicap mental (CLIS 1), d'un handicap auditif (CLIS 2), d'un handicap visuel (CLIS 3) ou d'un handicap moteur (CLIS 4).

Une CLIS destinée à accueillir les enfants dyslexiques a été créée depuis la rentrée scolaire précédente.

Les CLIS accueillent des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une intégration individuelle continue dans une classe ordinaire mais pouvant bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée d'intégration : enseignement adapté au sein de la CLIS, participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet collectif de l'école, partage de nombreuses activités avec les autres écoliers.

L'enseignant chargé d'une CLIS est un instituteur ou professeur des écoles spécialisé qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et qui organise, en liaison avec les maîtres des différents cycles et les services de soins, la mise en œuvre du projet individuel de chaque élève handicapé.

Localisation et spécialisations des C.L.I.S :

CLIS 1 : Les écoles A. Laurent, Sextius, Jules Payot, Paul Arène, Marie Mauron, Deux Ormeaux, Jules Isaac (Autisme).

CLIS 2 : L'école Pont de l'Arc.

CLIS pour enfants dyslexiques : Les écoles élémentaires Mistral et Mauron.

Intégration scolaire des enfants handicapés :

La ville rémunère et met à disposition de l'Inspection d'Académie, une quinzaine d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) destinées à l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire.

Ces 15 AVS interviennent sur le temps scolaire et sont chargés, sous la responsabilité de l'enseignant de la classe, de faciliter la vie quotidienne des enfants handicapés parmi les autres élèves.

Les affectations des AVS rémunérés par la Ville d'Aix en Provence sont appliquées sur décision des services de l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône.



TRANSPORTS

Depuis le 1^{er} janvier 2001, date de sa création, **la Communauté du Pays d'Aix assure les transports scolaires.**

La C.P.A présidée par **Madame Maryse JOISSAINS MASINI**, Député Maire d'Aix en Provence, se compose de **34 communes**, soit **360 000 habitants**.

L'organisation des transports, et notamment des transports scolaires, fait partie des compétences obligatoires de la communauté. A Aix en Provence, 5500 élèves utilisent ses réseaux ainsi que 12400 dans toute la Communauté du Pays d'Aix.

Les transports scolaires organisés par la CPA sont destinés à un public scolaire très large, qui va des enfants des classes maternelles aux étudiants âgés de moins de 26 ans.

La CPA assure actuellement un transport réservé pour 10 écoles primaires à destination de Puyricard, des Granettes, des Milles et de Luynes. Les élèves bénéficient de services de transports scolaires aménagés afin de faciliter l'accès aux différentes écoles.

Deux tarifs sont proposés aux usagers :

- Une carte à 60 € : valable en période scolaire uniquement, pour le trajet du domicile à l'établissement scolaire, sur les services réservés ;
- Une carte à 130 € : trajets illimités sur toutes les lignes du Pays d'Aix, toute l'année, tous les jours, à toute heure, payable en deux fois.

Les titres de transports scolaires sont délivrés par les mairies annexes : Jas de Bouffan, Les Milles, Luynes et Puyricard.

QUARTIERS DESSERVIS ET TRAJETS

5 circuits pour les écoles maternelles et élémentaires sont proposés :

LES GRANETTES (2 circuits)

- par les Figons → La Molière, les Figons, la Brédasque, Deux Ormes, Bagatelle, route de Berre, Ecole des Granettes.

- par la Souque → La Souque, Bagatelle, route de Berre, Ecole des Granettes.

PUYRICARD (1 circuit) :

- Verte Campagne, Village du Soleil, Couteron, Route de Saint-Canadet, Avenue du Colonel Bellec, Palombes, Ecole J. Maurel, Ecole E. Bremond.

L'ARBOIS (1 circuit) :

- Les Gens du Voyage → RD 9, Parking de l'Arbois, Parc Club du Golf, La Robole, Ampère, Requier, Ecole A. Boyer, Ecole Maternelle du Serre, Ecole Primaire M.Mauron et J. Roumanille.

LA DURANNE (1 circuit) :

La Duranne, Arago, Fresnel, Philibert, Descartes, Galillée, Pythagore, Halley, Ecole de la Duranne.



PDU DES JEUNES : UNE DEMARCHE PIONNIERE

Sensibiliser et informer 20 000 enfants du Pays d'Aix aux problématiques des Déplacements, tel est l'enjeu du PDU DES JEUNES initié en 2004 par la Communauté du Pays d'Aix. Une première en France.

Dans sa volonté de trouver des solutions alternatives au « *tout automobile* », Maryse Joissains Masini, Président de la CPA et Jean Chorro, Vice Président délégué aux Déplacements, Transports et Infrastructures, ont décidé d'associer les élèves des classes du cycle 3 (CE2 / CM2) de tout le territoire en leur dédiant un programme pédagogique spécifique.

Afin de garantir une démarche de qualité, la Communauté du Pays d'Aix a associé l'Inspection Académique et l'Atelier de l'Environnement-CPIE à ce projet qui bénéficie du soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Le programme d'action proposé s'articule en trois formules : approche générale ou approfondie de la thématique des Déplacements.

L'ensemble de ces formules constitue un programme global de sensibilisation se déroulant sur l'ensemble de l'année scolaire. Les professeurs d'école peuvent utiliser la ou les formules qui leur conviennent.

SENSIBILISATION

C'est le Kit pédagogique dont toutes les classes du cycle 3 de la CPA profitent. Il permet de sensibiliser les élèves de manière autonome et comporte un cahier pour chaque élève, un guide de l'enseignant, une carte géographique de la CPA et plusieurs CD ROM ludiques et pédagogiques par classe.

INTERACTIVITÉ

Il s'agit d'une exposition interactive et itinérante. Elle parcourt les communes de la CPA, notamment Aix en Provence. Un grand nombre de classes bénéficient chaque année de cette visite animée par un éducateur environnement qualifié.

APPROFONDISSEMENT

Un éducateur environnement qualifié est mis à disposition pour préparer le projet, intervenir en classe et animer les sorties sur le terrain. Deux journées de restitution des travaux réalisés ont lieu en fin d'année scolaire.

6/ ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

Aix en Provence étant une ville culturelle, il est apparu naturel que ses écoles puissent bénéficier gratuitement d'un enseignement artistique et culturel (Plan EAC). Pour ce faire, des subventions sont attribuées aux opérateurs culturels par la Caisse des Ecoles. Dans le cadre de la convention de partenariat entre le Rectorat d'Aix-Marseille, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Ville, au travers de la délégation Education et Culture de Mme Larnaudie, **il est mis en œuvre un plan d'Enseignement Artistique et Culturel.**

Ce plan concerne différents secteurs d'intervention.

Il associe les trois inspections et concerne l'ensemble des écoles aixoises dont le projet pédagogique établi par l'équipe enseignante s'inscrit dans ce Plan.

LA LECTURE

La Cité du Livre, service de la Mairie d'Aix en Provence, en relation avec l'Education Nationale, organise un plan lecture.

Ce plan a eut pour thème « *Lire c'est fantastique* » pour les classes de cycle 3 durant les années 2005/2008. Pour les années 2008/2011, il a été retenu le thème « *Lire c'est voyager* » qui sera mis en œuvre pour les classes de cycle 2.

Ces classes bénéficient de la mise à disposition de livres, participent à des ateliers et assistent à un spectacle de fin d'année.

La Cité du Livre réunit, autour de la bibliothèque Méjanès et de ses annexes (Halle aux grains, Deux Ormes, Médiabus), des structures culturelles : la Fondation Saint John Perse, l'Institut de l'Image, les Ecritures Croisées, le Centre de documentation Albert Camus et l'Agence Régionale du Livre PACA, le COBIAC (Banque Régionale du Livre) et l'IUT Métiers du Livre.

Pour découvrir la bibliothèque et ses ressources et s'initier à la littérature jeunesse, des accueils de classes (sur rendez-vous) ont lieu à la Bibliothèque Méjanès et à la Bibliothèque des Deux Ormes.

Les accueils de crèches (sur rendez-vous) ont lieu le vendredi matin à la Bibliothèque Méjanès et à la Bibliothèque des Deux Ormes.

Tout au long de l'année, des animations sont proposées : rendez-vous du conte, projections vidéos, ateliers divers..., avec un temps fort en décembre et janvier (manifestation annuelle en direction du jeune public).

La programmation « *Jeune public* » est également consultable sur le site de la Cité du Livre à la rubrique « *Jeune public* ».

A tous les âges de la vie, la Bibliothèque propose :

- revues, journaux,
- livres (romans, documentaires, BD, albums), CD, CD-Rom, vidéos, DVD et partitions musicales,

- accès et initiation à l'Internet,
- cartes collectivités gratuites destinées aux enseignants et aux éducateurs pour des emprunts de livres jeunesse (25 livres pour une durée de 2 mois).

L'inscription est gratuite pour les enfants de 0 à 16 ans.

Renseignements pratiques et programmation des animations sont indiqués sur le bulletin mensuel et le site Internet de la Cité du Livre.

CITE DU LIVRE

Tel : 04.42.91.98.88
www.citedulivre-aix.com

HALLE AUX GRAINS

Place de l'hôtel de ville
Tel : 04.42.91.93.29

DEUX ORMES

Jas de Bouffan
Tel : 04.42.59.08.15

Pour toute information :

Accueil Cité du Livre Tel : 04.42.91.98.88 **www.citedulivre-aix.com**

MEDIABUS

Tel : 04.42.91.98.77

Pont de l'Arc, Luynes, Cité Corsy, Saint-Eutrope, Beauregard, Puyricard, Val Saint-André, Les Milles

Horaires de stationnement sur le site et le bulletin mensuel.

LE CINEMA

Dans le cadre du dispositif « *Ecole et Cinéma* », la municipalité s'est associée à la MJC Prévert qui coordonne l'opération « *Ciné des Jeunes* » afin de permettre à des classes aixoises de se rendre au cinéma Mazarin afin d'assister à trois séances par an.

A ce titre, la ville participe à hauteur de 0,40 centime par enfant et par séance afin de réduire le coût de la séance de 2,40 € à 2,00 €.

De plus, la ville est partenaire de l'Institut de l'Image implanté à la Cité du Livre, dans le cadre de différentes animations dont le plan lecture ainsi qu'avec le Festival Tous Courts organisé chaque année en décembre.

Coordonnées :

MJC Prévert

24 Bd de la République
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.26.36.50

Institut de l'Image

8/10 rue des Allumettes
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.26.81.73

Rencontres Cinématographiques Aixoises

1 Place John Rewald
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.27.08.64



MUSIQUE ET DANSE

Le Conservatoire Darius Milhaud, **Service de la Mairie d'Aix en Provence**, contrôlé pédagogiquement par le Ministère de la Culture, est l'un des plus importants de la région PACA.

Il offre l'enseignement de toutes les disciplines musicales et également les trois spécialités de la danse : classique, contemporaine et jazz.

LE CURSUS TRADITIONNEL

Le Conservatoire d'Aix en Provence propose, pour les élèves de CP, des classes d'éveil, soit à la musique, soit à la danse, qui leur permettent de développer leur sensibilité artistique et d'avoir une première approche de ces disciplines.

Dès le CE1, les élèves peuvent intégrer les cycles traditionnels d'enseignement en formation musicale, en instrument, en chant choral et en danse.

Ces enseignements sont dispensés en dehors du temps scolaire, le mercredi ou en semaine après l'école.

LE CURSUS EN HORAIRES AMENAGES

C'est un dispositif qui permet aux enfants, dès le CE1 et jusqu'en 3^e, de recevoir l'enseignement du Conservatoire d'Aix en Provence, dans le temps scolaire, dans les conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement artistique et humain et ce, sans préjudice de leur formation scolaire générale.

Les élèves qui suivent cette formule ne paient pas de droits de scolarité pour le Conservatoire.

A ce titre, le Conservatoire propose un large choix d'instruments (cordes, claviers, vents, percussions...).

Ces classes sont accessibles aux danseurs à partir de la 6^e seulement (danse classique).

A ce jour, le Conservatoire accueille plus de 200 élèves dans cette filière, et près de 1200 élèves en cursus traditionnel.

L'admission, pour les classes à horaires aménagés, se fait par concours, au mois de mai. Inscriptions pour celui-ci en février / mars.

Etablissements scolaires concernés :

- Ecole Sallier du CE1 au CM2
- Collège Mignet de la 6^e à la 3^e

DUMISTES

Le Conservatoire met à disposition des écoles, le soutien de plusieurs intervenants Musique qui favorisent la connaissance musicale, la découverte des œuvres et l'envie de la pratique d'un instrument. Sur proposition de la Municipalité, après accord des enseignants.

Spectacles avec le Grand Théâtre de Provence et les Concerts d'Aix.

Environ 4 000 enfants ont assisté, en 2008 / 2009, à un spectacle musical, organisé par l'une de ces deux structures, dans des lieux adaptés : Le Théâtre du Jeu de Paume et le Grand Théâtre de Provence. **Pour ce faire, la Caisse des Ecoles a participé au financement de ces spectacles.**

Contacts :

Conservatoire à Rayonnement Départemental Darius Milhaud

3 rue Joseph Cabassol - 13100 Aix en Provence

Tel : 04.88.71.84.20

PREMIERS PAS VERS L'OPERA

Le Festival d'Art Lyrique propose à différentes classes de s'inscrire dans ce dispositif. Ce parcours consiste à une sensibilisation des élèves à l'opéra avec des interventions en classes, des visites telles que les ateliers de Venelles ainsi qu'à une présence à une pré-générale au moment du festival. Il a concerné 10 classes en 2008 / 2009.

La Caisse des Ecoles participe financièrement à ce dispositif.

MUSEES

La délégation Education Culture, travaille, en partenariat avec Mme l'2lue déléguée aux Musées (Mme Jones). La Direction des Musées et du Patrimoine coordonne l'ensemble des musées.

Dans ce cadre, il est établi une plaquette présentant ses différentes animations proposées aux établissements scolaires.

En complément de ces animations et possibilités de visite, il sera remis à chaque enfant âgé de 10 -12 ans un livre d'histoire d'Aix en Provence édité par le Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie Aix-Marseille.

Dans le cadre de la réouverture du Musée Granet, la Communauté du Pays d'Aix présente les collections exceptionnelles et propose des expositions pédagogiques, parcours-jeu et ateliers, en particulier de septembre 2007 à mi-février 2008 sur le thème « Aix, carrefour des échanges artistiques entre le Nord et le Sud de l'Europe ».

Information :

Musée Granet

Tel : 04.42.52.88.32

email : resagranet@agglopaysdaix.fr

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES DES MUSEES ET DU PATRIMOINE AIXOIS

MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

La préhistoire et l'astronomie

Différents ateliers sont proposés pour parfaire ses connaissances, que ce soit sur la période préhistorique (l'évolution de l'homme, volcans et dinosaures...) ou sur l'astronomie (système solaire...).

Pour les animations, contacter : Colette Baudin

Du lundi au vendredi De 9h à 12h et de 14h à 17h. Tel : 04.42.27.91.27

ATELIER CEZANNE

Visites, ateliers pédagogiques, ateliers plastiques, permettent aux enfants de découvrir le peintre Cézanne et son importance dans l'Histoire de l'Art.

Tous les jours de 9h à 12h. Tel : 04.42.21.06.53

FONDATION VASARELY

Plusieurs animations sont proposées autour d'illusions d'optique, de jeux de volumes...

Du lundi au vendredi de 10h à 17h. Tel : 04.42.20.01.09



MUSEE DES TAPISSERIES

Les décors, les costumes, les tapisseries immergeront les enfants dans un monde imaginaire. Visites et ateliers sont accessibles aux enfants dès la classe de grande section de maternelle.

Pour les animations, contacter : Service des Publics Tel : 04.42.91.88.75
Le Lundi : de 9h à 16h30 - Le Mercredi : de 9h à 12h / de 14h à 17h

MUSEE DU VIEIL AIX

Ce musée propose pour les jeunes enfants une découverte des différentes collections de marionnettes et personnages, qui narreront aux enfants quelques secrets sur la ville.

Pour les animations, contacter : Service des Publics
Du lundi au vendredi de 9h à 12h / 13h30 à 16h30

PAVILLON VENDOME

Les animations du Pavillon Vendôme permettent aux enfants d'aborder l'art et l'architecture autour des collections (Visites, ateliers, découverte).

Pour les animations, contacter : Service des Publics Tel : 04.42.91.88.75
Le Lundi : de 9h à 16h30 Le Mercredi : de 9h à 12h / 14h à 17h

ATELIER DU PATRIMOINE

Découverte de l'ornementation et de l'élaboration des décors des édifices classés du centre ville. Réalisation de moulages en plâtre et de patine selon les techniques anciennes.

Pour les animations, contacter : Amandine Delus Tel : 04.42.91.95.92
Du lundi au jeudi de 9h à 12h

THEATRE

En complément des initiations des écoles, la ville d'Aix et l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône proposent, à différentes classes, de participer à des ateliers théâtre. Ces ateliers permettent aux classes d'assister à un ou plusieurs spectacles, de travailler avec les compagnies, en relation avec les enseignants et leur projet pédagogique. Cette action associe les différentes compagnies de théâtre aixoises.

DANSE

Le Ballet Preljocaj propose aux écoles d'Aix une visite du Centre Chorégraphique National ainsi que des ateliers de danse et assister à une représentation jeune public du Ballet. Cette action a concerné 12 classes en 2008 / 2009.

ARTS PLASTIQUES

Dans le cadre des activités d'arts plastiques, de nombreux ateliers de pratiques artistiques seront organisés en associant les partenaires locaux.

La collaboration avec le Festival « *Image de Vie, Image de Ville* » se poursuivra.

L'ensemble de ces actions culturelles en milieu scolaire a nécessité des propositions budgétaires importantes votées en Caisse des Ecoles.

ATELIERS OUVERTS DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ART D'AIX EN PROVENCE

L'Ecole d'Art d'Aix en Provence propose au grand public, un cursus post et périscolaire, il s'agit d'ateliers de pratiques artistiques qui s'adressent aux adultes, enfants et adolescents.

Ces ateliers ont lieu sur une durée de 32 semaines, hormis les vacances scolaires, du lundi au vendredi, principalement en fin de journée afin d'être accessibles aux actifs, mais également le mercredi après-midi pour les scolaires.

Les ateliers adultes proposent l'apprentissage de techniques ainsi qu'un cadre pédagogique adapté à l'appropriation de ces techniques, au service du développement d'une expression personnelle.

Ils s'adressent aux débutants mais également aux personnes recherchant un contexte de groupe favorable au développement d'une pratique personnelle et à la confrontation avec d'autres pratiques.

En dernier lieu, les ateliers ont également pour objectif, la sensibilisation à l'art contemporain.

Pour les enfants et adolescents, il s'agit d'un complément au programme scolaire avec une approche d'atelier et des visées plus expérimentales, autour de techniques variées et de thématiques hors programme Education Nationale.

AU PROGRAMME :

Pour les adultes: Modèle Vivant- Modèle Vivant / Volume-Dessin / Graphisme-Peinture / Initiation- Approche de la Couleur-Peinture / Expression Plastique-Photographie Numérique & Argentique.

Pour les enfants & adolescents : Arts Plastiques- B.D / Illustration.

Renseignements pratiques :

Inscriptions pour les nouveaux inscrits :

Ecole Supérieure d'Art, Rue Emile Tavan, Aix en Provence Tel : 04 42 91 88 70

Documents à fournir : 2 photos d'identité - une photocopie du justificatif de domicile - une photocopie de la pièce d'identité ou du livret de famille pour les mineurs.

C'EST SUD

Manifestation emblématique, elle est l'expression de partenariats Ville, Education Nationale, Opérateurs Culturels, qui déploient leur savoir-faire dans la ville tout au long d'un week-end (Pentecôte) depuis 2002.

En 2003, elle a été déclarée manifestation de restitution des projets **par le Rectorat de l'Académie d'Aix/Marseille.**

Cette manifestation a pour objectif de valoriser l'ensemble des actions culturelles menées dans les écoles. Elle associe différents acteurs culturels tels que des compagnies de danse, de théâtre mais aussi la musique avec le Conservatoire ainsi que les structures intervenant dans les ateliers Arts Plastiques.

Pour leur faire honneur, la ville met à disposition des lieux prestigieux tels que la place de l'Hôtel-de-Ville, le Cours Mirabeau, l'Hôtel Boyer Fontcollombe, la place de l'Archevêché...

En mai 2009, durant 3 jours et soirées, ce ne sont pas moins de **trente spectacles** qui ont été présentés (Arts Vivants), des expositions d'artistes et de scolaires sur l'espace public (projets Picasso), des films, des concerts, des chorales, ... Toutes propositions culturelles qui ont accueilli plus de 15 000 spectateurs venus en famille.

Depuis 2003, cet événement culturel a reçu le label des ministères de la Culture et de l'Education Nationale.

En 2010, cette manifestation sera organisée le week-end de Pentecôte, du 21 au 23 mai 2010.

7/ Education Physique Et Sportive

Aix en Provence a toujours affiché un fort engouement pour le sport. La ville se donne les moyens d'une véritable politique sportive.

Elle consiste à :

- permettre la pratique du sport au plus grand nombre
- gérer et entretenir les installations
- mettre en place des relations avec les clubs, les soutenir dans leur fonctionnement et dans leur développement
- assurer l'encadrement d'activités sportives auprès des scolaires, du public et des jeunes dans les quartiers.

Des bébés au 3^e âge, en passant par les handicapés, ce sont près de 100 000 usagers qui profitent chaque année des prestations offertes par la ville d'Aix en Provence. Ces actions sportives doivent permettre de fidéliser les jeunes aux activités sportives et les diriger vers une pratique en club.

LES ATELIERS SPORTIFS DES ENFANTS ENCADRES PAR LES EDUCATEURS MUNICIPAUX

Depuis la rentrée scolaire 2005 / 2006 certaines écoles primaires bénéficient d'ateliers sportifs encadrés directement par des Educateurs Sportifs de la Ville. Ces ateliers se déroulent sur le temps du midi (de 11h30 à 13h30). Les inscriptions sont gratuites et réalisées en partenariat avec le Directeur de l'établissement concerné.

Les ateliers interrompent leurs activités pendant les vacances scolaires.

LES ENTRAINEMENTS SORTIFS AMENAGEES (ESA)

C'est un dispositif qui permet aux jeunes sportifs collégiens des classes de 6^e et 5^e d'être libérés tous les lundis et jeudis à 15h00 de manière à pratiquer leur discipline préférée avec la collaboration des clubs sportifs partenaires. Une plaquette d'information sur le dispositif est à votre disposition à la Direction des Sports.

LE SPORT POUR LES 6-16 ANS (PASS'SPORT CLUB TOUT PUBLIC)

Le Pass'Sport Club a pour vocation de faire découvrir et pratiquer aux jeunes de 6 à 16 ans une activité physique et sportive.

L'enseignement dispensé par les éducateurs des clubs sportifs partenaires s'adresse aux jeunes de 6 à 16 ans.

Des prix très modérés (A partir de 50 € l'année) et la proposition d'un grand choix d'activité sur l'ensemble du territoire Aixois, sont les moyens choisis pour cette mission.

Les aspects initiation et découverte sont privilégiés.

Un guide Pass'Sport Club est à votre disposition à la Direction des Sports

LES STAGES SPORTIFS

Pour compléter l'offre de stages sportifs organisés par les clubs aixois pendant toutes les vacances scolaires, la Ville d'Aix en Provence propose, durant l'été, au gymnase Lucien CURNAND (Aix Nord), des stages multisports destinés aux enfants de 8 à 14 ans, encadrés par les éducateurs sportifs de la Direction des Sports, à des conditions tarifaires très intéressantes.

Au programme : Badminton, Base-Ball, Basket, Echecs, Escalade, Escrime, Football, Gymnastique, Handball, Pétanque, Rugby, Sports d'opposition, Tennis Ballon, Tennis de table et Volley.

Toutes ces informations peuvent être consultées sur le site de la Ville – Rubrique Sports – www.mairie-aixenprovence.fr



8/ Le Temps Péri-scolaire

Il est assuré une coordination des activités péri-scolaires (garderie, études, ateliers, activités interclasses, POIVRE).

Ces activités s'adressent aux enfants du 1er degré conformément aux obligations communales et répond aux besoins d'activités des enfants durant le temps d'interclasse tout en garantissant la qualification des intervenants et la compétence des structures porteuses en relation avec les directeurs d'écoles volontaires.

La direction des Affaires Scolaires assure la coordination du dispositif, en relation avec les directions d'écoles, les associations des parents d'élèves, les structures associatives intervenantes et les directions municipales (sport, culture, jeunesse, Politique de la Ville).

ECOLES MATERNELLES

GARDERIE DU MATIN

La garderie du matin est assurée de 7h30 à 8h20.

Elle est gratuite et mise en place dans toutes les écoles de la ville.

Les enfants sont encadrés et surveillés par le personnel municipal

GARDERIE DU SOIR

La garderie du soir s'effectue de 16h30 à 17h45.

Elle est gratuite et mise en place dans toutes les écoles maternelles de la ville.

Les enfants sont encadrés et surveillés par du personnel municipal.

ECOLES ELEMENTAIRES

GARDERIE DU MATIN

Gratuite, elle est assurée de 7h30 à 8h20 avec un accueil en continue de 7h30 à 8h10.

Elle est surveillée soit par les enseignants, soit par des étudiants.

Elle est mise en place dans toutes les écoles de la ville.

ATELIERS

Ils sont organisés pendant les temps d'interclasse, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 17h45.

Ils sont animés soit par un enseignant, soit par un intervenant qualifié.

Mise en place de :

- l'aide personnalisée dispensée par les enseignants pour les enfants en difficulté pendant le temps méridien ou après la classe selon l'organisation de l'école.

LES ETUDES SURVEILLEES

Ouvertes à la demande des directeurs, elles fonctionnent dans toutes les écoles élémentaires.

Leur **objectif** est de favoriser la réussite scolaire des élèves et d'assurer l'encadrement des enfants jusqu'à **17h45** par du personnel enseignant ou des étudiants.

ACTIVITES POIVRE

Deux axes prioritaires se dégagent :

- sport
- culture

Ces activités se déroulent uniquement durant le temps de restauration.

Elles sont assurées par des intervenants qualifiés et agréés.

Leur mise en œuvre est définie par un projet écrit validé par un comité de pilotage où les fédérations des parents d'élèves sont présentes.

Ces activités sont organisées en élémentaires.

Toutes ces activités sont gratuites et financées uniquement par la ville.

INSCRIPTIONS A CES SERVICES

Elles se font auprès de la Direction d'école à la rentrée scolaire, à l'aide d'un imprimé spécifique.

Les jours d'inscriptions devront être déterminés par les parents au moment de l'inscription.

Tout élève fréquentant ces services devra être assuré.

Un règlement fixant les modalités de fonctionnement de ces services devra être signé par les parents.

MISE EN PLACE DE CES SERVICES

Etude du soir

Dès le premier jour de la rentrée.

Garderie du matin

Dès le deuxième jour de la rentrée.

Ateliers et Ateliers POIVRE

A compter du 5 octobre 2009.

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

« L'accompagnement à la scolarité contribue, aux côtés de l'école, à la réussite scolaire des enfants et des jeunes et participe à l'égalité des chances. Cette action, soutenue par la Ville et dispensée par de nombreuses associations aixoises, vise principalement à accompagner les familles dans le parcours scolaire de leurs enfants ».

**Association socio éducative
Alphonse Daudet**

Avenue de Beauregard
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.21.15.33
asead@free.fr

**Association Sportive et Culturelle
Le Calendal**

5, boulevard Schweitzer
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.50.42.67
Asc.lecalendal@hotmail.fr

Antenne des Milles

Maison des Associations
29, avenue Chaudon
BP 17 13290 Les Milles
Tel : 04.42.39.21.56

Croix Rouge Comité d'Aix-en-Provence

Cours des Arts et Métiers
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.26.25.11/ Fax : 04.42.27.22.80

Centre de Ressources Aix-Nord

46, avenue Paul Cézanne
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.21.54.40

Centre Socioculturel de Puyricard

Place des Combattants
13540 Puyricard
Tel : 04.42.92.13.89

Centre Social « La Provence »

Avenue Maréchal Juin
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.59.19.73 / 04.42.59.55.21
cslaprovence@aliceadsl.fr

Secours Catholique Caritas France

2 avenue du Général Leclerc
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.64.20.20 / Fax : 04.42.20.19.56

**Association de Gestion
du Centre Albert Camus**

1, rue des Vignes Cité Corsy
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.64.44.41/ Fax : 04.42.64.03.63

**A.T.M.F (Association de Solidarité avec
les travailleurs maghrébins en France)**

Le Pollux bat 1
1, rue du Château de l'Horloge
13090 Aix en Provence
Ou siège :
27, rue Félibre Gaut
13100 Aix en Provence
Tel : 08.08.72.70.09
atmfaix@hotmail.com

A.D.I.S

Centre social « Les Amandiers »
BP 515
13091 Aix en Provence Cedex 2
Tel : 04.42.20.83.20/ Fax : 04.42.95.23.95
Adis.cebtresocial@wanadoo.fr

Association JABIR

Le Patio
Place Victor Schoechler BP 228
13607 Aix en Provence
Tel/fax : 04.42.59.39.47 / 06.89.33.03.71
jabir2wanadoo.fr

Centre Social et Culturel Jean Paul Coste

217, avenue Jean Paul Coste
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.27.32.96

Centre Social et Culturel

La Grande Bastide
Avenue du Square
Quartier Val Saint André
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.26.34.46
cscgrandebastide@wanadoo.fr

Centre socio-culturel Marie-Louise DAVIN

Place des Combattants
13540 Puyricard
Tel : 04.42.92.13.89/ Fax : 04.42.28.05.48
Centre-socio-culturel-ml-davin@wanadoo.fr

Antenne des Milles

Parking de l'école Colline du Serre
Avenue Frédéric Mistral
13290 Les Milles
Tel : 04.42.39.21.56

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Les centres de loisirs sans hébergement sont gérés par des Centres Sociaux ou par des associations. Le mercredi et pendant les vacances scolaires, les jeunes aixois peuvent être accueillis en centre de loisirs.

La ville d'Aix en Provence, en relation avec l'Education Nationale, met à disposition de ces structures, des locaux dans les différentes écoles de la Ville.

Les centres de loisirs, selon les structures, sont ouverts aux enfants et jeunes de 3 à 17 ans :

**Association de Gestion
du Centre Albert Camus**

1, rue des vignes Cité Corsy
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.64.44.41

Association JABIR

Le Patio Place Victor Schoelcher BP 228
13607 Aix en Provence
Tel/fax : 04.42.59.39.47 / 06.89.33.03.71
jabir2wanadoo.fr

**Association socio éducative
Alphonse Daudet**

2, avenue de Beauregard
13100 Aix en Provence
Fax : 04.42.21.15.33

Centre aéré Coutheron

13540 Puyricard
Tel : 04.42.92.10.39

Centre aéré La Molière

Route de Galice
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.20.11.62

**Centre social et culturel
La Grande Bastide**

Avenue du Square
Quartier Val St André
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.26.34.46

Centre Social La Provence

Avenue Maréchal Juin
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.59.19.73
cslaprovence@aliceadsl.fr

Centre socioculturel Aix Nord

48, avenue Paul Cézanne
13090 Aix en Provence
csc-aix-nord@wanadoo.fr
Tel : 04.42.96.10.81

Centre socio culturel de Puyricard

Place des combattants
13540 Puyricard
Tel : 04.42.92.13.89

Centre social Les Amandiers.

Allée des amandiers B.P.515
13091 Aix en Provence cedex2
Tel : 04.42.20.83.20

Centre socioculturel Jean-Paul Coste.

217, avenue Jean-Paul Coste
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.27.32.96

**A.T.M.F – Association des Travailleurs
Maghrébins en France**

Immeuble Le Pollux bat.1
1, rue du Château de l'Horloge
13090 Aix en Provence
Tel : 08.72.70.09.82

**Association Sportive et Culturelle Le
Calendal**

5, boulevard Schweitzer
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.20.77.88
acs.lecalendal@hotmail.fr

La Maison de Quartier Mareschale

27, avenue de Tubingen
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.59.19.71

Association des crèches

Crèche l'Atelier
24, avenue Poncet
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.26.35.81

Crèche Les P'TITS Mousses
13540 Puyricard
Tel : 04.42.2861.85

Association Jeunesse Luynoise Sports et Loisirs

56, avenue des Libérateurs
13090 Aix en Provence
Tel : 06.16.42.13.38

Ouverture prochaine d'un centre d'accueil et de loisirs situé dans la nouvelle école de la DURANNE.

AUTRES ETABLISSEMENTS

COLLEGES PUBLICS	ADRESSES	TELEPHONE
CHATEAU DOUBLE	Avenue A. Fleming	04.42.20.19.87
MIGNET	41, rue Cardinale	04.42.93.63.00
CAMPRA	Rue Pierre et Marie Curie	04.42.21.72.21
SAINT EUTROPE	Chemin Saint-Donat	04.42.23.80.10
ARC DE MEYRAN	Chemin de la Cible	04.42.27.73.89
PRECHEURS	30, place des Prêcheurs	04.42.21.70.60
ROCHER DU DRAGON	Avenue H. Pontier	04.42.21.16.86
JAS DE BOUFFAN	Avenue Saint-John Perse	04.42.20.12.75

COLLEGES PRIVES	ADRESSES	TELEPHONE
LA NATIVITE	8, cours Andréani - La beauvalle	04.42.93.45.70
LE SACRE CŒUR	29, cours des Arts et Métiers	04.42.38.03.74
STE CATHERINE DE SIENNE	20, rue Mignet	
SAINT JOSEPH	16, cours Saint-Louis	04.42.23.02.19
LA CHESNERAIE	13540 Puyricard	04.42.92.11.55

Coopérative Scolaire Henri Wallon

Ecole Henri Wallon
2, rue Hugo Ely
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.91.89.10

ALSH DES MILLES

Renseignements et inscriptions :
Centre Social J.P. Coste
Tel : 04.42.27.32.96
Antenne des Milles : 04.42.39.21.56

LYCEES PUBLICS	ADRESSES	TELEPHONE
CEZANNE	Avenue Fontenaille	04.42.17.14.00
ZOLA	Avenue Arc de Meyran	04.42.26.64.30
VAUVENARGUES	60, boulevard Carnot	04.42.17.40.40
LYCEE MILITAIRE	13, boulevard des Poilus	04.42.23.89.99
INTERNATIONAL DE LUYNES G. DUBY	200, rue Georges Duby 13080 Luynes	
GAMBETTA	100 Bis, boulevard Gambetta	04.42.93.28.28

LYCEES PRIVES	ADRESSES	TELEPHONE
LA NATIVITE	8, rue Andréani - La Beauvalle	04.42.93.45.70
STE CATHERINE DE SIENNE	20, rue Mignet	
SACRE CŒUR	29, rue Manuel	04.42.38.41.32
LYCEE PROFESSIONNEL CELONY	4 Bis, avenue de Lattre de Tassigny	04.42.23.59.65
LYCEE TECHNIQUE ST ELOI	9, avenue Jules Isaac	
SAINTE MARIE	2, rue de Jouques	04.42.23.11.12
CLOVIS HUGUES	1, rue Fernand Dol	04.42.38.51.96

CFA	ADRESSES	TELEPHONE
CFA SAINTE VICTOIRE	7, rue du Château de l'Horloge	04.42.29.61.11
CFA DU BTP	205, rue Albert Einstein	04.42.60.74.74



10/ Protection De L'enfance



SERVICES D'ACTION SOCIALE OU MEDICO SOCIALE

• ALLO ENFANCE MALTRAITEE

N° vert national Tel : 119

N° vert Bouches-du-Rhône Tel : 0.800.05.10.13

• MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE (MDS)

Anciennes circonscriptions d'Action Sociale du Conseil Général 13.

Soutien matériel, éducatif, psychologique, bilans santé

- Service social polyvalent de secteur

- Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

- Aide Sociale à l'Enfance et la Famille (ASE)

AIX NORD : 3, avenue Paul Cézanne. Tel : 04.42.23.30.10

AIX SUD : Rue Calmette et Guérin. Tel : 04.42.64.42.42

• ANTENNE AIXOISE DE PREVENTION SPECIALISEE

Educateurs pour les jeunes en difficulté (11 / 21 ans).

Principe de la libre adhésion du jeune – Résidence Galice BT 12.

- ADDAP 13 : 7, rue du Chemin de Fer. Tel : 04.42.20.27.85

• SANTE SCOLAIRE

Médecins et infirmières scolaires dans tous les établissements scolaires (hors maternelles). Assistants sociaux scolaires dans les collèges et lycées.

- Centre Médico Scolaire de la Violette. 1, avenue Paul Cézanne. Tel : 04.88.71.84.04

• CENTRES MEDICO PSYCHOLOGIQUES

- CMP Enfants Le Thermidor. Jas de Bouffan. Tel : 04.42.64.26.84

- CMP Enfants Les Prairies. 16, avenue Gaston Berger. Tel : 04.42.27.03.85

- CMP Jeunes Adultes Paul Cézanne. 53, bd Carnot. Tel : 04.42.91.41.99

- CMP Adolescents La Torse (12 ans et +). 36, avenue des Ecoles Militaires.

Tel : 04.42.21.53.19

Association CORIDYS : Orientation, information, accompagnement dans le cadre des troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie...).

7, avenue Marcel Pagnol.

13090 Aix en Provence

Tel : 04.42.95.17.95

Association DYSLAIXSCOL : Orientation, information dans le cadre des troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie...).

Résidence les Prairies

Bat. H. Avenue St Joseph.

13290 Les Milles

Tel : 04.42.39.25.08

Point Accueil Ecoute Jeune

Accueil anonyme et gratuit des adolescents et jeunes (12-25 ans).

Espace Bellegarde

Ecoute, entretien, orientation, accompagnement psychologique

Permanences : lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 19h00

Egalement accueil des parents

Tel : 04.42.96.17.39

SERVICES D'ACCES AU DROIT ET D'AIDE AUX VICTIMES

Dans le cas d'extrême gravité, d'urgence et de danger avéré, un cas de forte présomption d'abus sexuels ou de mauvais traitements physiques, vous pouvez saisir directement le Procureur de la République, représenté par le Substitut des mineurs au Tribunal de Grande Instance

Tel : 04.42.33.84.06 – 04.42.33.83.81

• JUSTICE DES MINEURS

Mission de protection des enfants et jeunes en danger, assistance éducative des parents (AEMO) –

. Jugements des mineurs auteurs d'infractions pénales.

- Tribunal de Grande Instance. Juge pour enfants.

40, bd Carnot. 13100 Aix en Provence. Tel : 04.42.33.83.74

- Service d'Accueil et traitement direct (STD). Tel : 04.42.33.83.90

- Service Educatif (SEAT). Tel : 04.42.33.83.81

• AVOCATS DE L'ENFANT

Défense et conseil des mineurs, assistance juridique et représentation du mineur tout au long de la procédure judiciaire.

Maison de l'Avocat. Rue Rifle-Rafle. Tel : 04.42.21.72.35

• DEFENSEUR DES ENFANTS

Nommé par le gouvernement, chargé de résoudre les réclamations écrites des enfants mineurs, de leurs parents ou représentants légaux, ainsi que les réclamations des associations de défense du droit des enfants.

- 104, bd Auguste Blanqui. 75013 Paris

- Tel : 01.53.63.58.51

N° vert Bouches du Rhône. Tel : 0.800.05.10.13

• MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Information juridique, orientation pour l'accès au droit et l'aide aux victimes.

MJD – 2, rue Raoul Follereau Bt I2 (Ronde du Bois de l'Aune – Jas de Bouffan)

13090 Aix en Provence. Tel : 04.42.20.90.32

• POLICE NATIONALE

Dépôt de plainte, protection physique.

Commissariat central. Avenue de l'Europe. Tel : 04.42.93.97.00

Gendarmerie Nationale (habitants hors Aix). 28, avenue Malacrida Tel : 04.42.26.31.96

ASSOCIATIONS - RESSOURCES

SOUTIEN A LA PARENTALITE - MEDIATION FAMILIALE ET CONJUGALE

ECOLE DES PARENTS

Avenue Albert Baudoin Encagnane
13090 Aix en Provence

CENTRE ASSOCIATIF FAMILLES EN CRISE

6, allée d'Estienne d'Orves
13090 Aix en Provence

ASSOCIATION COUPLES ET FAMILLES

1, rue Emile Tavan
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.27.55.61

ACCUEIL ET AIDE AUX VICTIMES

Association d'Aide aux Victimes (APERS)

Espace Frédéric Mistral
18, avenue Laurent Vibert
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.52.29.00

Association « Le Cri de l'Enfant »

Espace Bellegarde
37, bd Aristide Briand
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.23.23.23

ASSOCIATION RESONANCES

22, rue Horloge
13860 Peyrolles
Tel : 04.42.67.14.17

STOP VIOLENCES FEMMES

9, rue Pierre et Marie Curie
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.99.09.86

ASLYA

Avenue de Tubingen
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.59.19.71

Association l'Enfant Demain

1, rue Emile Tavan
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.27.56.36

Association « Résados »

Secteur de Pédo-psychiatrie
Hôpital Montperrin
Tel : 04.42.16.18.71



11/ Lexique Des Adresses Utiles

Association départementale des PEP

5, bd Schweitzer
Tel : 04.42.52.72.00

Association d'aide aux handicapés du pays d'Aix

Le Ligourès
Tel : 04.42.17.97.60

Association des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

8, rue du litera
Tel : 04.42.21.64.31

Association de la Fédération des Conseils de parents d'élèves (FCPE)

32 C, avenue St Jérôme
13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.93.34.36

L'atelier de l'environnement

Domaine du Grand Saint Jean
13540 Puyricard
Tel : 04.42.28.20.99

Association Art, Sciences, patrimoine en Pays d'Aix (ASPAA)

3, avenue Marcel Pagnol
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.52.69.24

Association DDEN

Inspection Aix Ouest
Rue des Nations
www.delenaix.fr
Tel : 06.85.30.20.25

Bibliothèque Méjanès (Service Municipal)

Cité du livre 8-10, rue des allumettes
Tel : 04.42.25.24.45

Bureau Information Culture (BIC)

(Service Municipal)
19, rue Gaston de Saporta
Hôtel Châteaurenard
Tel : 04.42.91.99.19

Bureau Information Jeunesse (BIJ)

(Service Municipal)
37, bis Bd Aristide Briand
Tel : 04.42.91.98.00

Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Le Ligourès, place Romée de Villeneuve
Tel : 04.42.17.99.99

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

3, rue de Cuques
Tel : 04.42.26.35.63

Centre Social la Provence

La souris Verte, Avenue Maréchal Leclerc
13090 Aix en Provence

Caisse D'Allocation Familiale (CAF)

135, chemin Roger Martin
Tel : 08.21.01.99.13

Crèches Municipales :

La société « Les Petits Chaperons Rouges » est délégataire pour la gestion des établissements municipaux de la Petite Enfance.
810, chemin Saint-Jean-de-Malte
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.95.17.95

C.R.O.U.S

2 Bis, avenue Marechal Leclerc
Tel : 04.42.29.60.88

CONSERVATOIRE Darius Milhaud

(Service Municipal)
3, rue Joseph Cabassol
Tel : 04.88.71.84.20

Direction Départementale et Régionale

de la Jeunesse et des Sports
20, bd de Corinthe Marseille
Tel : 04.91.80.30.97

Direction de la Culture (Service Municipal)

Hôtel Châteaurenard
Tel : 04.42.25.95.82



Direction des Affaires Scolaires

(Service Municipal)
22, rue Chastel
Tel : 04.42.91.95.61

Direction de la Gestion du Personnel

22, rue Chastel
Tel : 04.42.91.90.09

Direction de la Restauration Municipale

(Service Municipal)
22, rue Chastel
Tel : 04.42.91.95.41

Direction de la Politique de la Ville

(Service Municipal)
Le Ligourès Place Romée de Villeneuve
13090 Aix en Provence
Tel : 04.42.91.89.10

Direction des Sports (Service Municipal)

Complexe sportif du Val de l'Arc
Chemin des Infirmeries
Tel : 04.42.91.88.50

Direction des Actions Sociales et de la Solidarité départementale (DISS)

L'Atrium Bât A.
4, avenue Marcel Pagnol
13098 Aix en Provence

Direction de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et des droits de la femme

(Service Municipal)
Bd Aristide Briand
13100 Aix en Provence
Tel : 04 42 91 98 09

Ecole d'Art (Service Municipal)

Rue Emile Tavan 13100 Aix en Provence
Tel : 04.42.91.88.70

Inspections Aixoises de l'Education Nationale

- Circonscription d'Aix Ouest Trévaresse
Mme AUGER Tel : 04.42.23.39.80
- Circonscription d'Aix Est
M. AUGER Tel : 04.42.23.32.17
- Circonscription d'Aix Sud Ste Victoire
Mme LE BORGNE DE KAOUËL
Tel : 04.42.27.40.53

Inspection d'Académie Aix-Marseille

Bd Charles Nédelec
13231 Marseille cedex
Tel : 04.91.99.66.66

Mairie d'Aix-en-Provence centrale

Tel : 04.42.25.95.95

Maison des Associations

1, rue Emile Tavan
Tel : 04.42.26.58.02

Mission Locale du Pays d'Aix

32, avenue Ste Victoire
Tel : 04.42.17.04.81

Maison des Jeunes et de la Culture

Mjc Prévert Tel : 04.42.26.36.50
Mjc Charpin Tel : 04.42.54.71.70

Maison Aixoise de l'étudiant (MADE)

3, rue de Cuques Tel : 04.42.38.79.52

L'Oasis

Espace de jeux et activités pour enfants et parents
L'Atrium Bât. A
4, Avenue Marcel Pagnol Tel : 04.42.95.17.59

Pôle « Education – Culture – Politique de la Ville »

19 rue Chastel
Tel : 04.42.91.90.70

Piscines Municipales :

- Quartier Sud (Les Milles)
Tel : 04.42.24.35.07
- Plein Ciel (Jas de Bouffan)
Tel : 04.42.20.00.78
- Yves Blanc (Carcassonne)
Tel : 04.42.21.44.37

Rectorat de l'Académie d'Aix/Marseille

1, place Lucien Paye
13231 Aix en Provence
Tel : 04.42.91.71.86

Université de Provence U1

Tel : 04.42.95.32.25

Université de la Méditerranée U2

Tel : 04.42.91.48.84

Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix Marseille III

Tel : 04.42.17.28.00.

12/ Calendrier Des Vacances Scolaires 2009 / 2010

RENTREE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Mardi 1^{er} septembre 2009

RENTREE DES ELEVES

Jeudi 3 septembre 2009

VACANCES DE TOUSSAINT

Du samedi 24 octobre au jeudi 5 novembre 2009

VACANCES DE NOEL

Du samedi 19 décembre 2009 au lundi 4 janvier 2010

VACANCES D'HIVER

Du samedi 6 février au lundi 22 février 2010

VACANCES DE PRINTEMPS

Du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2010

FIN DE L'ANNEE POUR LES ECOLES

Vendredi 2 Juillet 2010

Le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours, le matin des jours indiqués.

Le lundi de la Pentecôte est férié pour les enfants.



